Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

6e année No 20 | Mercredi 25 octobre 1978 | 48 pages 25 cents

Mort suspecte

L'avocat McNicoll tué d'une balle derrière la tête

CHICOUTIMI (MR) — De nouvelles expertises exercées sur le corps de l'avocat Serge McNichol, par les docteurs Valcourt, de l'Institut médico-légal de Montréal, et Authier, de Québec, ont permis d'établir l'absolue certitude que le projectile meurtrier avait pénétré par l'arrière du crâne du malheureux juriste de 35 ans, de Jonquière.

On sait que l'exhumation du corps était pratiquée, il y a environ une dizaine de jours, afin de ne laisser planer aucun doute sur ce point, déjà constaté lors de la première autopsie pratiquée par le docteur Authier.

On pratiquait également d'autres expertises, dont on attendait toujours les résultats, hier, d'ailleurs, notamment quant à la question de savoir à quelle distance a été tiré le coup de feu fatal. Certaines affirmations ont également été faites à ce sujet, mais la tournure que prend l'affaire justifie, semble-t-il, que tout doute soit dissipé à ce sujet. Le corps de l'avocat jonquiérois est toujours à Québec, à l'heure actuelle.

Entre-temps, on apprenait que c'est le coroner Stanislas Déry qui présidera l'enquête en rapport avec cette affaire, à une date qui n'a toujours pas été déterminée; la Couronne doit alors être représentée par Me Domingue, de Montréal.

Me McNichol a été mortellement atteint d'une décharge de carabine de calibre .12, alors qu'il pratiquait le tir au pigeon d'argile en compagnie de son associé, Me Michel Dunn, à Saint-Gédéon, au lac Saint-Jean.

GAUDET S'EXPLIQUE — Accusé du meurtre de Lily Breton, Ghislain Gaudet a pris place à la barre des témoins, hier.

Gaudet nie avoir tué Lily Breton

CHICOUTIMI (MR) — Comme au théâtre les soirs de première, on refusait du monde, hier, à l'entrée de la salle réservée à la Cour supérieure; des curieux venus entendre le témoignage de Ghislain Gaudet, qui a passé la journée à la barre des témoins, dans le cadre du procès qu'il subit pour le meurtre de la jeune Lily Breton.

Comme il fallait s'y attendre, Gaudet nie absolument avoir attenté aux jours de l'adolescente, affirmant "n'avoir jamais touché à un cheveu de sa tête". Dans le sens violent de l'expression, s'entend, puisque Gaudet a été l'amant de la jeune fille pendant de longs mois.

Accessoirement, l'accusé était interrogé sur différents aspects de son passé, et il était contraint d'avouer la commission de certains crimes pour lesquels il n'a jamais été condamnés. Comme le vol d'un revolver de calibre .38, au poste de la Sûreté du Québec, où on l'avait amené pour interrogatoire!

Fidèle à une certaine image, ce Jonquiérois de 27 ans, refusera obstinément de nommer certaines des personnes qui l'ont assisté, lors de sa période de liberté illégale de l'été 1976, encourant ainsi une possible accusation de mépris de cour.

C'est de cette façon que la Défense a déclaré sa preuve close, hier, et la balle se retrouve à nouveau dans le camp de la Couronne, qui doit soumettre ce matin une contre-preuve au juge et aux douze jurés.

Autre texte en page A 3

Dès jeudi

Lamontagne menace de congédier des postiers

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a annoncé hier, son intention de congédier les postiers qui ne se présenteront pas au travail jeudi prochain, pendant que le président du syndicat, M. Jean-Claude Parrot, demandait aux grévistes de continuer à défier la loi et de maintenir les lignes de piquetage.

Le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, a indiqué dans un discours prononcé à Toronto qu'un mémo contenant cet ultimatum sera expédié à tous les postiers en grève illégale depuis une semaine.

Le mémo du sous-ministre des Postes signale que tout employé qui n'aura pas réintégré son poste jeudi matin à 12:01 pourra "être considéré comme s'il avait abandonné la fonction qu'il occupait".

Ces derniers ne seraient plus considérés, par conséquent, en tant qu'employés du ministère et pourraient être remplacés.

M. Lamontagne a annoncé l'intention du gouvernement au cours d'une allocution devant le club de publicité de Toronto et la nouvelle a été communiquée aux Communes par son secrétaire parlementaire, M. David Collemette.

Selon lui, la procédure de remplacement débutera dès jeudi prochain et on aura recours à des employés de l'intérieur pour combler ces postes.

Le gouvernement soutient que l'article 27 de la Loi des relations de travail dans la fonction publique lui permet d'agir de la sorte. Cet article précise qu'un employé doit signaler son absence à son supérieur.

M. Lamontagne a déclaré en outre, que le gouvernement va demander aux facteurs de livrer ce message à tous les postiers, mais que si les facteurs refusent, le ministère fera appel à d'autres organisations.

La seule voie

Mis au courant de l'initiative du gouvernement, alors qu'il donnait une conférence de presse à Ottawa, le président du syndicat des postiers, M. Jean-Claude Parrot, a affirmé que ce n'est pas la première fois que les syndiqués doivent faire face à une menace de congédiement.

"Nous étions congédiés presque tous les jours lors du conflit précédent", a-t-il commenté.

Il a lancé cependant, un appel à la solidarité syndicale et demandé aux grévistes d'Halifax et Montréal de défier la loi spéciale et les injonctions et de maintenir les piquets de grève.

"Il ne nous reste plus que la solidarité, devait-il ajouter, nous n'avons plus qu'une voie à suivre c'est de se tenir ensemble."

M. Parrot a profité de l'occasion pour dénoncer les tribunaux qui ont accordé des injonctions à Montréal et Halifax.

Contrairement aux tribunaux de Vancouver, Winnipeg et Toronto, ceux-ci ont accordé rapidement des injonctions ordonnant aux grévistes de lever les piquets de grève.

D'après M. Parrot, les tribunaux d'Halifax et de Montréal n'ont pas pris le soin d'entendre la version syndicale et ne se sont même pas souciés de donner une "apparence de justice".

Il a affirmé enfin, que son syndicat est disposé à rencontrer le médiateur-arbitre, M. Lucien Tremblay, nommé par le gouvernement lundi, mais a signalé à nouveau que celui-ci n'a aucune expérience dans le règlement des conflits de travail.

Désaccréditation

Par ailleurs, aux Communes, le député libéral de Northumberland-Miramichi, M. Maurice Dionne, a demandé que l'accréditation syndicale soit retirée au syndicat des postiers et que les grévistes soient congédiés.

Le député néo-démocrate de Nickel Belt, M. John Rodriguez, devait faire savoir, cependant qu'il s'opposait à ce genre de tactique.

Il a demandé de plus au premier ministre Trudeau de s'impliquer personnellement dans ce conflit pour tenter de trouver une solution.

Les poursuites

De son côté, le ministre de la Justice par intérim, M. Otto Lang, a déclaré que son ministère continuait à amasser la preuve contre les grévistes qui enfreignent la loi et que des poursuites seront entreprises contre certains individus.

Autobus scolaires

Fin de la grève à la CSR Lapointe

JONQUIERE (GL) — La grève des chauffeurs d'autobus scolaires sur le territoire de la Commission scolaire régionale Lapointe est réglée. Les syndiqués ont accepté, dans une proportion de 75 pour cent, la dernière offre patronale tard dans la nuit de lundi à mardi entérinant ainsi un contrat collectif d'une durée de deux ans.

Les grandes voitures jaunes ont repris leur trajet, hier matin, après s'être immobilisées durant six jours. Le principal point en litige concernant les vacances des chauffeurs s'est réglé favorablement selon le porte-parole syndical, M. Marcel Gauthier.

Selon lui, les chauffeurs de ABC Transport et des frères Talbot exigeaient la parité avec leurs confrères du reste du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

D'ailleurs, la clause des vacances ressemble à celle entérinée la semaine dernière par les autres chauffeurs d'autobus scolaires de la région. Ainsi, le barème est le suivant: un an de service, deux semaines de vacances; après 7 ans, trois semaines et après 12 ans, quatre semaines.

Par ailleurs, l'échelle de salaire est semblable à celle des autres chauffeurs. A la signature, un chauffeur reçoit $255 et à l'échéance, il touche $280 par semaine. Des augmentations sont prévues au 1er janvier 1979, au 1er juillet 1979 et au 1er janvier 1980. La convention expire le 30 juin 1980.

Le rétroactivité est de $15 par semaine du 1er juillet 1978 à la signature du contrat pour les semaines travaillées.

en bref

Commission Malouf

L'ex-premier ministre de la province de Québec, Robert Bourassa, a témoigné hier, devant les membres de la commission Malouf, mais son témoignage qui a duré plus de trois heures n'a pas apporté tellement d'éléments nouveaux.

En page A 10

sports

Ardue

Les Saguenéens de Chicoutimi disposent difficilement des Cataractes de Shawinigan 6-4. Chris Langevin inscrit le but de la victoire.

En page B 1

Problèmes

Les amateurs n'ont pas à s'inquiéter du rendement de Guy Lafleur. C'est presque une tradition chez lui d'amorcer les saisons au ralenti.

En page B 2

sommaire

— Arts et spectacles	D 2
— Annonces classées	B 14
— Bandes dessinées	D 7
— Bourse	B 13
— Bridge	D 7
— Cinéma	D 2
— Décès	B 15
— Finance	B 12
— Horoscope	D 7
— Mots croisés	D 7
— Mot mystère	D 7
— Patron	B 14
— Sports	B 1
— Télévision	D 2

aujourd'hui

Les services sociaux

Dans son rapport annuel, le Conseil des affaires sociales et de la famille traite des problèmes de l'heure, notamment de l'enfance, de la famille, des personnes âgées, de la nutrition et des handicapés.

En page C 1

En Australie

Attaque surprise d'un OVNI

CANBERRA (AFP) — La disparition d'un Cessna et de son pilote en Australie depuis samedi soir, après que ce dernier eût indiqué à la tour de contrôle de Melbourne qu'un objet long, avec des lumières vertes, "semblait jouer" avec son appareil, a jeté le pays dans une véritable fièvre de l'OVNI (objet volant non identifié) et nombre d'entre eux ont été signalés.

Le pilote, Frederick Valentich (20 ans), était instructeur de l'Armée de l'air et détenait des brevets de pilote et de pilotage de nuit depuis deux ans.

Des faits troublants sont venus depuis 48 heures semer le doute dans l'esprit des enquêteurs. Il y avait en effet une bonne visibilité samedi soir mais des pilotes ont signalé que Vénus était très brillante à ce moment-là, avec une tendance à changer de couleur quand on la regardait d'un avion.

Par ailleurs, l'enregistrement des derniers échanges de Valentich avec la tour de contrôle montre qu'il se demandait s'il n'y avait pas près de lui un avion volant en dessous de 1,500 mètres. Quand la tour de contrôle lui eut dit qu'il n'y en avait pas, Valentich a signalé qu'un gros appareil avec quatre lumières venait juste de passer à 300 mètres au-dessus de lui.

Il se trouvait à cet instant à 1,300 mètres. Il devait ensuite signaler que l'engin était au-dessus de lui et qu'il semblait le suivre. Son moteur donnant des signes de faiblesse, il annonça son intention de rejoindre King Island, une île entre l'Australie et la Tasmanie. Peu après, tout contact radio était coupé.

Les recherches menées par les autorités avec l'aide d'appareils de l'Armée de l'air n'ont rien donné jusqu'à présent. Un porte-parole du ministère des Transports a déclaré: "Nous rejetons, pour l'instant, l'hypothèse de l'OVNI jusqu'à ce que nous puissions déterminer ce qui est arrivé au pilote".

Un pilote de la société Air Canada et quatre membres du personnel de la tour de contrôle de l'aéroport de Winnipeg ont été témoins dimanche soir d'un étrange phénomène qui demeure encore inexpliqué. Au moment où le pilote Vern Prior, amorçait sa descente, il aperçut une boule rouge très brillante.

Il fit alors part de la présence de l'objet à la tour de contrôle. Il semble que l'objet soit apparu au moment ou une seconde explosion ébranlait les maisons avoisinantes de l'aéroport.

Le pilote a aperçu l'objet quelques secondes avant la seconde explosion, à la suite de laquelle l'objet lumineux à semblé se désintégrer.

Une première explosion avait excité la curiosité de la population de la région qui était sortie dans les rues pour en connaître la cause. Les recherches entreprises par la police de Winnipeg et la GRC n'ont rien donné.

A Buenos Aires

Phénomène expliqué

BUENOS AIRES (AFP) — L'énigme des trois objets volants non identifiés qui ont tellement ému dimanche soir les habitants d'un quartier de Buenos Aires a été résolue lundi quand le planétarium de la ville a révélé qu'il s'agissait en fait d'expériences pour un spectacle "son et lumière"...

En effet, un communiqué du planétarium de Buenos Aires a indiqué que l'on essayait des rayons laser sur les nuages ce soir-là pour mettre au point le futur spectacle, semblable à bien d'autres dans le monde.

météo

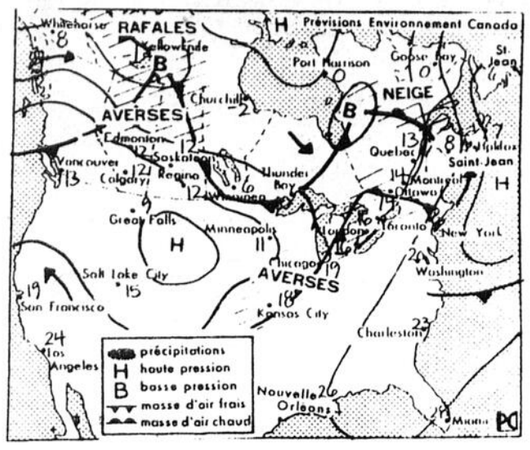

prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec.

Abitibi et Chibougamau: nuageux avec possibilité d'averses. Vents modérés. Maximum, 7. Jeudi: averses.

Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie et Laurentides: nuageux avec possibilité d'averses. Vents modérés. Maximum, 7. Jeudi: averses.

Outaouais et Montréal: ciel variable et vents modérés. Maximum, 7 à 10. Jeudi: averses.

Cantons de l'Est, Québec et Trois-Rivières: nuageux avec éclaircies et vents modérés. Maximum, 5 à 7. Jeudi: averses.

Régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean: nuageux avec averses. Vents modérés. Maximum, 4 à 6. Jeudi: averses.

Baie-Comeau, Sept-Iles et Rimouski: nuageux avec possibilité d'averses de pluie ou de neige. Vents modérés. Maximum, 3 à 5. Jeudi: averses.

Gaspésie: ennuagement avec possibilité de quelques averses et vents modérés. Maximum, 4. Jeudi: averses.

dans le monde

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Whitehorse	-11	5
Vancouver	8	11
Victoria	7	13
Edmonton	5	7
Calgary	1	7
Regina	5	8
Winnipeg	5	12
Toronto	3	7
Kingston	-5	5
Ottawa	-5	4
Montréal	-6	4
Québec	-7	3
Fredericton	-1	4
Saint-Jean, N.-B.	-4	2
Halifax	0	2
Charlottetown	1	1
Saint-Jean, T.-N.	4	12
New York	4	12
Washington	6	—
Tampa	17	29
Miami	23	26

marées

SEPT-ILES — La marée sera basse à 03h15 (.9cm) et haute à 09h25 (1m.8cm). Elle sera à nouveau basse à 15h20 (1m.0cm) et haute à 21h50 (2m.2cm).

PORT-ALFRED — La marée sera basse à 04h30 (1m.8cm) et haute à 10h20 (3m.6cm). Elle sera à nouveau basse à 16h40 (1m.9cm) et haute à 22h45 (4m.0cm).

CHICOUTIMI — La marée sera basse à 05h15 (1m.5cm) et haute à 11h10 (3m.2cm). Elle sera à nouveau basse à 17h25 (1m.6cm) et haute à 23h10 (3m.5cm).

Le QUOTiDiEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque, Chicoutimi P.Q.
Tél.: 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER
Président-directeur général: Gaston VACHON
Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY
Rédacteur en chef-éditorialiste: Bertrand TREMBLAY
Directeur de l'information: Bertrand GENEST
Chef des nouvelles: Claude COTE
chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN
Directeur des ventes: Paul BERGERON
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Alma et les environs 662-7829
St-Félicien et les environs 679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et Service à domicile 545-4664
Petites annonces classées 545-4895

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse Associated Press et Reuter et de CONPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec. Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

Le QUOTiDiEN
TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR
$1.25 par semaine

Dans les dépôts
$0.25 la copie

PAR LA POSTE

Saguenay	
3 mois	$16.00
6 mois	$31.25
1 an	$62.50
Lac-St-Jean — Côte-Nord	
6 mois	$37.00
1 an	$70.00
Autres régions au Canada	
6 mois	$60.00
1 an	$115.00
Pays étrangers	
6 mois	$80.00
1 an	$150.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire No d'enregistrement 3213

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec

C de C de Roberval

Un dynamisme qui ne se dément pas

par Jacques Girard

ROBERVAL — Depuis qu'elle a intégré le Cercle des affaires, au cours de sa phase de restructuration l'an dernier, à pareille date, pour s'adjoindre un secrétariat permanent, la Chambre de commerce du secteur de Roberval s'est mouillée les pieds.

Faisant le bilan des activités de la Chambre de commerce, hier soir, le président, M. Arthur Lapointe, à précisé qu'elle s'était occupée du palais de justice, du découpage de la carte électorale, du transport aérien vs l'aéroport de Roberval, une étude sur les habitudes d'achat dans le secteur visé, le problème de la pénurie des dentistes, etc.

Elle était là pour accueillir la Chambre de commerce provinciale cet été. Elle était à l'exposition de Saint-Félicien, représentant Roberval de qui elle a obtenu d'ailleurs la collaboration de même que celle de la Traversée du lac Saint-Jean.

L'initiative du mois mise en branle par la Chambre de commerce depuis mai dernier a remporté beaucoup de succès.

Le 25 novembre prochain, à l'occasion du dévoilement de l'initiative des six derniers mois, le conférencier invité sera M. Jean-Paul Desbiens, a-t-on signalé hier soir.

Les finances sont bonnes, si l'on en croit les chiffres. On boucle la dernière année avec $2,029 de surplus, les revenus s'élevant à $14,598, les dépenses à $12,569. Quant au secrétariat permanent qui constitue le moteur de la Chambre de commerce, toujours selon M. Lapointe, on trouverait d'ici peu une formule financière qui prendrait la relève du projet Canada au Travail qui se termine à la fin de novembre. On a obtenu plus de $30,000 du gouvernement fédéral.

A l'ordre du jour des dossiers sur lesquels la Chambre de commerce entend se pencher davantage, il y a le quai de Roberval, la route de contournement, la route entre Saint-Félicien jusqu'à Desbiens.

Tout le conseil de direction de la Chambre de commerce a été reporté dans ses fonctions, hier soir, jusqu'à avril prochain afin de s'ajuster au calendrier des autres Chambres de commerce.

La nouvelle promotion du temps des fêtes que lance aujourd'hui, la Chambre de commerce du secteur de Roberval ferait 8,000 heureux.

C'est ce qu'a indiqué, hier soir, M. Paul Landry responsable du comité commercial, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du mouvement.

Certains marchands n'étant pas encore rencontrés, M. Landry n'a pu en divulguer davantage, se limitant à dire qu'on préciserait les grandes ligues de cette promotion, au début de la semaine prochaine.

Depuis ce matin, la population de Roberval est mise au courant "qu'il se passe quelque chose au niveau de la promotion de Noël", pour utiliser l'expression du loquace M. Landry qui, malgré le feu des questions, est demeuré muet. A travers tout cela, on a réussi à savoir que les 8,000 heureux recevraient $2,000,000, mais sous quelle forme, mystère qui serait éclairci lundi prochain.

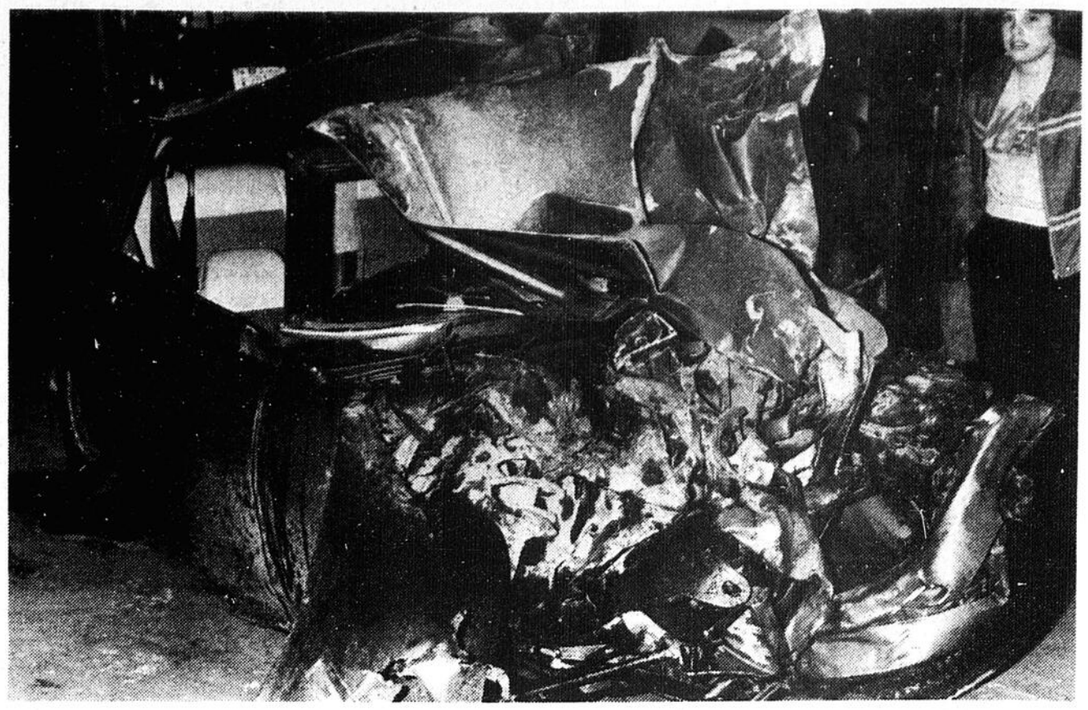

COLLISION FATALE — Le véhicule de M. Langlais a été réduit à un tas de ferraille par suite d'un violent impact avec un camion survenu sur la route 170 entre La Baie et Chicoutimi. L'accident est arrivé vers 15h30 hier après-midi.

A Chicoutimi

Violente collision routière

LA BAIE (GL) — Un accident de la circulation survenu hier après-midi a causé la mort de M. Michel Langlais, du 482, de la rue Sainte-Marthe, à Chicoutimi. Son automobile a percuté un camion sur la route 170 entre Chicoutimi et La Baie, non loin de la base militaire de Bagotville.

L'impact a fait également un blessé. Il s'agit de M. André Côté, du 313, de la rue Saint-François, à Jonquière.

Les policiers de La Baie, qui mènent l'enquête dans cette affaire n'ont pu fournir de précisions sur les circonstances de cet accident qui fut fatal pour M. Langlais.

Lorsque les ambulanciers de La Baie sont arrivés sur les lieux, M. Langlais était déjà mort et on a vite transporté le blessé à l'hôpital pour lui fournir des soins.

L'accident serait survenu à la hauteur de la bâtisse de la compagnie de béton Grenon & Frères et a eu lieu vers 15h30, hier après-midi.

Hôpital de Jonquière

La décision sur le centre de planning à la fin de novembre

JONQUIERE (CF) — Le débat autour de l'établissement d'un centre de planning familial a repris hier soir, à Jonquière, cette fois, et le conseil d'administration a indiqué qu'il rendrait sa décision sur le sujet à la fin du mois de novembre.

On estime qu'environ 200 personnes ont assisté à la réunion d'hier soir, au centre hospitalier de Jonquière.

En la convoquant, le conseil d'administration a voulu en faire une assemblée de consultation, où il a tendu avec attention l'oreille à toutes les interventions.

Comme à Chicoutimi, où on a finalement refusé d'accueillir le centre régional de planning familial, la très large part des interventions et discussions a porté sur le volet concernant le service d'avortement thérapeutique.

Le conseil d'administration a reçu quatre mémoires, dont deux en faveur de l'établissement de ce comité d'avortement thérapeutique et deux contre.

Les partisans du comité d'avortement thérapeutique, le CLSC Saguenay-Nord et le Comité pour l'implantation d'un centre de planning familial, avaient déjà fait valoir leurs points de vue à Chicoutimi.

Ils ont notamment insisté sur l'indissociabilité de tous les services que propose le ministère des Affaires sociales pour ce centre. Les volets éducation, planification et avortement thérapeutique doivent composer le service de planning familial.

Ceux-ci n'ont pas non plus manqué de souligner que le Saguenay-Lac-Saint-Jean demeure pratiquement la seule région au Québec à ne pas offrir de service structuré de planning familial.

Le CLSC Saguenay-Nord évalue à environ 900 le nombre de Saguenéennes et Jeannoises qui subissent chaque année des avortements.

Le comité pour l'implantation du centre a donné du poids à sa requête en présentant au conseil d'administration une pétition de 1,869 signatures recueillies au cours du dernier mois à travers la région.

Un professeur d'éthique fondamentale à l'Université du Québec, M. Camille Ménard, a présenté, à titre personnel, un mémoire qui tend à désapprouver, pour des raisons d'ordre moral, l'établissement du comité d'avortement thérapeutique.

Il a notamment fait ressortir l'impossibilité, pour le conseil d'administration, de contrôler l'exécution du mandat qu'il donnerait à ce comité. Il a aussi demandé si on ne risquait pas, en consentant l'avortement, d'enlever des parties malades sans vraiment régler les problèmes réels.

Comme il l'avait fait à Chicoutimi, M. François-Régis Thériault est venu présenter la position du Front commun pour le respect de la vie qui s'oppose catégoriquement à l'avortement, et se prononce plutôt en faveur d'une meilleure formule d'éducation.

Assez tard hier soir, au moment d'écrire ces lignes, le débat paraissait devoir s'engager au sein de l'assistance sur cette question du centre de planning familial et du comité d'avortement thérapeutique.

Affaire Marion

Le témoin-clé relate les dernières heures

MONTREAL (PC) — Craignant d'être abattu par tueur à la solde de la Mafia, M. Charles Marion a préféré demeuré caché quelque temps dans la forêt avant de se rendre à un aéroport voisin lorsqu'il a été libéré par ses ravisseurs.

C'est ce que le témoin-clé de la Couronne a relaté au jury constitué en Cour supérieure pour juger le couple Claude et Jeanne Valence, contre qui pèsent cinq chefs d'accusation en marge de ce qui est maintenant convenu d'appeler l'affaire Marion.

Le témoin a ajouté qu'au moment de sa libération, après 82 jours de réclusion dans une cache souterraine, il n'avait pas l'énergie pour prendre ses jambes à son cou.

M. Marion, qui en est à sa sixième journée de témoignage, est contre-interrogé depuis trois jours par les avocats de la défense.

Ces derniers ont à quelques reprises, laissé supposer que M. Marion aurait pu coopérer avec ses ravisseurs.

M. Charles Marion a déclaré qu'il n'avait jamais pensé être un jour victime d'un enlèvement, bien qu'il occupe des fonctions importantes, celles de gérant de crédit, dans une Caisse populaire.

M. Marion devait ajouter que cette pensée ne lui avait même pas effleuré l'esprit. Si cela avait été le cas, les numéros de sa résidence et de son téléphone auraient été vite omis du bottin téléphonique, a-t-il laissé entendre.

Toujours contre-interrogé par les procureurs de la défense, le témoin s'est abstenu de répondre, avec le consentement du juge Marc Beauregard, sur les résultats obtenus quand on l'avait soumis au détecteur de mensonges.

Dans un autre temps, M. Marion a démenti certaines rumeurs voulant qu'il ait déjà déclaré, peu de temps avant son enlèvement, à sa secrétaire et amie Aline Yergeau, qu'il s'attendait à obtenir une grosse somme d'argent et que tous deux pourraient ensuite quitter le pays. Quant à l'histoire qu'il pourrait participer à la rançon qu'on verserait contre sa libération, le témoin dit que cette décision avait été prise par un vote majoritaire de ses ravisseurs. On lui aurait donné cette information en l'assurant que ce n'était pas à lui personnellement qu'on en voulait mais aux Caisses populaires.

M. Marion devait ensuite répéter certains faits qu'il a communiqués dans son témoignage quant aux conditions de sa séquestration et de certains événements survenus durant celle-ci. Son contre-interrogatoire doit se poursuivre encore aujourd'hui.

Dolbeau

Essor considérable de la construction

DOLBEAU — La construction connaît un essor considérable à Dolbeau, alors qu'au 30 septembre dernier, il s'était donné pour $4,224,650, de permis comparativement à $2,013,280, l'an dernier, doit une augmentation de $2,211,270.

Dans le rapport présenté, hier soir, lors d'une réunion spéciale que présidait Mme Suzanne B.-Niquet, les 40 HLM, ainsi que les 28 logements de place La Gaillarde totalisent $1,670,000. Si l'on enlève cette somme des permis octroyés, on accuserait un surplus de $532,523, en 1977.

Le total des permis se situe comme suit: résidences: 38; commercial: 14; industries: 3; autres: 59 pour un total de 114. L'an dernier, il y avait 131 permis à cette date, dont la différence avec cette année se situe à l'item autres.

Arena

Le conseil municipal a accepté à la majorité la demande de permis de boisson à l'arena. Le conseiller Yoland Simard a fait valoir que c'était un des moyens de rentabiliser l'arena et pouvoir faire des locations de la salle, au lieu de les perdre comme présentement. Il ajoutait que l'on servirait le monde sur place et que le responsable de ce service aurait des règlements à respecter pour le bon ordre.

Pour sa part, le conseiller Jean-Paul Binet s'est dit en désaccord avec son collègue, alléguant qu'il serait préférable de continuer à obtenir des permis temporaires de 24 heures. M. Laurent Gosselin qui s'est également apaisé à cette demande a mentionné, qu'il aimerait connaître les règlements et que l'on fasse une étude de rentabilité.

Lotissement

Sur la recommandation de la Commission d'urbanisme, le conseil municipal a accepté les plans des aménagements D.T.R. Inc., concernant le motel et le plateau Laverdure. A cet effet, le secrétaire de cette commission, le conseiller Yoland Simard a indiqué que cette firme rencontrait des normes de zonage et les infrastructures pourraient desservir jusqu'à 50 nouveaux propriétaires. Le plan de M. Fernand Claveau pour 11 nouveaux terrains a également été accepté.

Accusation d'indécence

CHICOUTIMI (MR) — C'est le juge Jean Simard qui a présidé lundi, au défilé de comparutions habituelles aux lundis matin, en Cour des sessions de la paix.

A travers cinq ou six vols à l'étalage et le lot coutumier de conduites en état d'ébriété, le tribunal a pris connaissance du plaidoyer de culpabilité offert, par écrit, par un individu de 34 ans, de Jonquière, accusé d'indécence. L'homme se serait exhibé en fort petite tenue dans l'encadrure d'une fenêtre de sa demeure de la rue de la Lorraine, où les passants ne pouvaient faire autrement que de le remarquer...

Chose qui ne lui plaira sans doute pas, il devra être en personne, ce matin, à la Cour des sessions de la paix, pour recevoir sa sentence.

Marcel Quenneville O.D.
OPTOMETRISTE
VERRES DE CONTACT
2 BUREAUX
152 est, Racine, Chicoutimi
543-4363
CENTRE CLINIQUE D'ARVIDA
512, de l'Ecole, Arvida
548-1663

RETROUVE

Paul Robitaille, grand maître-vendeur vous offre ses 25 années d'expérience pour vous conseiller dans l'achat d'une automobile neuve ou usagée. (Invitation spéciale à tous ses clients et amis).

543-0433, rés.
544-7333, bur.

Paul Robitaille

Paul Albert Chevrolet Oldsmobile Ltée
230, rang St-Pierre, Ville de La Baie

Ghislain Gaudet aimait Lily Breton et assure n'avoir jamais tué personne

RELATIONS INTIMES — Gaudet affirme avoir aimé Lily Breton, n'avoir "jamais touché à un cheveu de sa tête", au sens violent de l'expression.

par Mario Roy

CHICOUTIMI — C'est en après-midi surtout que les curieux ont afflué au second étage du Palais de justice de Chicoutimi; un nombre assez ahurissant de curieux, puisqu'une fois les longues banquettes qui meublent l'enceinte, totalement occupées, les policiers avaient un certain mal à refermer les portes du tribunal, devant encore des dizaines de personnes déçues et fulminantes.

Car, à la suspension du midi, la radio s'était chargée de faire savoir que Ghislain Gaudet lui-même avait pris place, le matin, à la barre des témoins. Un Gaudet à l'âge mûr, sérieux, poli mais tenace, visiblement prêt à subir un long interrogatoire et décidé à motiver chacun de ses gestes, chacune de ses paroles.

L'interrogatoire effectué par son procureur, Me Jean-Guy Gilbert, durera environ une heure; Me Denis Dionne, lui, en aura pour un plus de deux heures.

Gaudet est d'abord appelé à refaire à sa façon le récit des événements survenus au cours de l'été 1976, et les souvenirs qui lui en restent entrent bien sûr en contradiction sur bien des points, avec la narration faite plus tôt par Daniel Truchon et Gaston Aubut.

Au lac Chico

Le 5 juin 1976, Gaudet est détenu à la prison de Chicoutimi; le lendemain, il se terre à l'hôtel Picardie à sa première journée de liberté illégale; il vient tout juste de prendre la clef des champs et se retrouve, au cours de la nuit, au chalet du lac Chico avec Truchon, Aubut et Sylvie Vaillancourt.

Truchon, le lendemain, lui apporte vivres et journaux; le mardi, des vêtements et une certaine somme d'argent; le mercredi, Lily Breton, avec qui Gaudet affirme n'avoir pas communiqué.

A cette époque, et jusqu'au 16 juin, un mercredi, il n'existe au chalet, selon Gaudet, qu'une seule arme à feu, une carabine de calibre 22, inutilisable; un revolver de calibre .32, également, que Truchon lui apporte un peu plus tard. Pas de pic ni pelle, outils dont Gaudet n'a jamais entendu parler.

Il existe toutefois une tondeuse, au chalet, que Gaudet utilise d'ailleurs; deux chiens, l'un apporté par Brouillard, l'autre étant celui de la famille Truchon. Lily Breton n'est jamais allée au village, pas plus que Gaudet lui-même à cette époque; "l'évasion était trop chaude", explique-t-il.

Le 16 juin, voyage à Québec, dont Gaudet a gardé à peu près le même souvenir que son compagnon Germain Brouillard, venu témoigner la veille. Au moment du départ, Lily Breton est seule au chalet.

Au retour, moins de 24 heures plus tard, la petite résidence d'été, où l'on s'éclaire au fanal, puisqu'il n'y a pas l'électricité, est inoccupée et Gaudet apprendra de la bouche de Truchon, au téléphone, que "Lily est retournée chez eux". Gaudet en est plus ou moins surpris, et il ne sera plus question de l'adolescente au cours des jours qui viennent.

On en est à peu près au moment où Truchon et Aubut se rendent à Longueuil, où Truchon aurait reçu un appel téléphonique de Gaudet. Celui-ci nie formellement avoir jamais placé un appel à cet endroit. "J'ai même fait effectuer des vérifications auprès de Bell Canada, appuie-t-il, mais il a été impossible d'établir les relevés des appels, dans ce temps-là."

Plus tard, Sylvie Vaillancourt s'amène au chalet et participe à la préparation du hold-up de Chicoutimi-Nord. Opération effectuée au début d'août après quoi chacun va de son côté, Gaudet faisant le trajet d'Alma à Valleyfield, puis à Hauterive et retour à Valleyfield. Lui-même, Germain Brouillard, et Sylvie Vaillancourt, qu'il qualifie de "très bonne amie", sont placés à cet endroit au coeur d'une fusillade au cours de laquelle Gaudet est blessé.

Il apprendra au pénitencier que Lily Breton est morte. Le policier Lacoste, de la Sûreté du Québec, l'interroge à ce sujet, lui lance: "On a déterré ton cadeau de fête..." Le 25 novembre, les policiers découvraient le corps de la jeune fille; le 25 novembre, c'est la date d'anniversaire de Ghislain Gaudet...

" — Aimiez-vous Lily Breton?" interroge la Défense.
— Oui.
— Faisiez-vous l'amour avec elle?
— Oui, souvent.
— Avez-vous déjà creusé un trou au lac Chico?
— Non.
— Avez-vous pensé tuer Alain Ouellet?
— Non, jamais.
— Avez-vous déjà tué quelqu'un, M. Gaudet?
— Non..."

Feuille de route

Ce qui apparaîtra assez désarmant, c'est que Gaudet avoue tout de go avoir commis des crimes au sujet desquels il n'a jamais rendu compte à la justice. Quelques vols à main armée, à Alma, à la Caisse populaire de Saint-Jean-Eudes, à celle de Chute-aux-Outardes.

Mais sourtout, il avoue le vol d'un revolver .38 Cobra, au poste de la Sûreté du Québec où il se trouve pour interrogatoire! Ce qui déclenche l'hilarité générale... Un vol par effraction, aussi, à la centrale de police de Kénogami!

Parlant de policiers, Gaudet affirme que "lorsque tu te fais arrêter pour un hold-up, tu manges des claques au poste, c'est automatique..." L'interrogatoire portait alors sur Alain Ouellet, que Gaudet estime être "un bon voleur, capable de prendre les claques".

"Comme ça, M. Gaudet, il y a des machines automatiques distributrices de claques, dans les postes de police?" interroge la Couronne.

"Oui, des machines comme celles-là", répond Gaudet, dirigeant un index accusateur vers certains policiers éparpillés dans l'enceinte de la Cour!

Gaudet a par ailleurs un dossier judiciaire particulièrement chargé, qui culmine avec les vols à main armée de la Caisse populaire de Kénogami et de la Banque Royale de Chicoutimi-Nord; onze ans de pénitencier en regard de ces offenses. Sentence à laquelle s'ajoute des six mois consécutifs pour évasions, un an supplémentaire pour avoir refusé de témoigner lors de l'enquête du coroner sur la mort de Lily Breton.

On s'intéressait beaucoup, hier, à ce hold-up perpétré en août 1976 à Chicoutimi. Au sort qui fut réservé au gérant de l'institution, notamment, un certain M. Gilbert, enlevé puis séquestré à bord d'une automobile afin de préserver la fuite des voleurs.

Gaudet affirme que le gérant n'a en aucun moment été maltraité, ni sérieusement menacé. Pourtant, l'homme avait réussi à se défaire de ses menottes à un certain moment, et c'est Gaudet qui le ficelle à nouveau. "Je lui ai dit de rembarquer dans le char, puis je l'ai attaché avec sa cravate... On a fait des jokes là-dessus...

Je lui ai dit qu'après un repassage, sa cravate serait comme avant!... Il avait l'air calme, et il est resté tranquille dans l'auto..."

L'accusé a mis une certaine emphase, hier, à expliquer les raisons pour lesquelles il refusait de dévoiler les noms de certaines personnes qui l'ont assisté, lors de sa période de liberté illégale; d'un individu qui le rejoignait au Picardie, le premier soir; de ceux qu'il a rencontrés à Québec, dans le but de se procurer des armes; de celui qui le transportait d'Alma à Valleyfield, puis de Hauterive à Valleyfield; de son hôte, à ce dernier endroit.

"C'est du monde qui m'ont aidé quand j'étais dehors, et je ne peux absolument pas les donner pour qu'ils aient du trouble avec ça", conclut Gaudet, à qui le juge Roger Chouinard explique clairement qu'il s'expose ainsi à une accusation de mépris de Cour.

Un peu plus tôt, parlant de son expérience en milieu carcéral, Gaudet avait confirmé que ceux qui s'étaient rendus coupables de délation étaient perpétuellement en danger de mort derrière les barreaux. "Pour nous autres, c'est des gars à qui on peut pas faire confiance... comme des gars qui seraient capables de violer une petite fille de cinq ans..."

Ghislain Gaudet est père d'une fillette de six ans qui, actuellement, vit avec sa mère, à Jonquière.

Chicoutimi devra faire des coupures

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Parce qu'elle ne peut se soustraire à la hausse annuelle des dépenses non compressibles — elles atteindront $19.3 millions l'an prochain comparativement à $17.4 millions en 1978 — l'administration municipale chicoutimienne devra, si elle maintient son objectif "budgétisation O", — radicalement modifier ou réduire plusieurs programmes qui dans de nombreux cas, représentent des services directs aux citoyens.

C'est ce qui ressort d'un document municipal qui circulait hier dans certaines salles de rédaction, et dont Le Quotidien a pu obtenir copie.

En d'autres termes, cela signifie que pour maintenir à leur niveau actuel les dépenses ($21,106,932 en 1978), l'administration municipale devra procéder à des coupures de l'ordre de $972,560 en 1979.

En pourcentage, ces coupures représentent 35.65 pour cent des dépenses compressibles, comme le soulignait d'ailleurs, une nouvelle diffusée cette semaine par Radio-Canada.

Hausse

La forte proportion budgétaire des dépenses incompressibles et leur hausse annuelle sont donc les deux facteurs qui réduisent considérablement la "marge de manoeuvre" des élus municipaux et corsent davantage le défi qu'ils se sont fixé.

Ces contraintes budgétaires, elles se répartissent comme suit:

— Hausse des salaires des employés syndiqués (10 pour cent), des policiers (11.9 pour cent), de l'administration (10 pour cent), des employés des travaux publics (8 p.c.) et des cadres (5 pour cent), pour une masse salariale globale de $7,100,000 et des contributions de l'employeur de $1.05 million.

— Transport et communications timbres, téléphone, etc.): $207,080.

— Services professionnels: (évaluation, assurances, services juridiques et professionnels, déneigement, etc.): $1.8 million.

— Location, entretien et reparation: $292,500.

— Biens non durables (essence, électricité, huile à chauffage, etc.): $1.13 million.

— Service de la dette: $6.6 millions.

— Autres dépenses: (office municipal, transport en commun, déficit, etc.): $693,000.

— Nouvelles dépenses: (service des plaintes, centre culturel, pavillons Sainte-Claire, Don Bosco, subventions): $410,000.

Il est intéressant de constater que les prévisions municipales tiennent compte, au chapitre des dépenses nouvelles, d'un déficit de $150,000 en 1979.

Dépenses spéciales

En principe, ce n'est pas $972,000, mais $1.8 million que devraient représenter mathématiquement les coupures. Toutefois, la différence est attribuable à des "dépenses spéciales" effectuées en 1978, dépenses qu'on ne prévoit pas devoir rencontrer en 1979.

Réduction

Le partage des coupures que doit s'imposer l'administration municipale sera réparti, si les indications du document sont acceptées par le conseil, proportionnellement au budget alloué à chacun des directorats en 1978, après y avoir soustrait les salaires.

Ainsi, c'est le directorat de l'aménagement et de l'entretien du territoire qui devra s'imposer une coupure de $474,500 sur un budget de $2.4 millions.

Celui des services à la population devra retrancher $150,000 des $963,096 que représente son budget de cette année, celui des services administratifs $21,200 sur un budget de $109,850 et celui des services financiers $28,100 sur des crédits de $149,950.

Enfin, le comité des finances (opérations financières), devra retrancher $298,200 sur un budget de $2.058 millions.

SENSIBILISATION — Des fonctionnaires d'Energie-Canada effectuent présentement, à travers le Canada, une tournée de sensibilisation à l'économie et à la conservation de l'énergie. Hier, c'est M. François-Xavier Simard qui était à Chicoutimi.

(Photo Léonard Arsenault)

Campagne pour la conservation de l'énergie

CHICOUTIMI (CF) — Au ministère fédéral de l'Energie, le vent est à l'économie et à la conservation. C'est dans cette perspective que des fonctionnaires de ce ministère effectuent présentement une tournée nationale de sensibilisation à la question énergétique.

Hier, à Chicoutimi, M. François-Xavier Simard s'est fait le principal porte-parole du ministère en renouvelant l'appel à la conservation et à l'économie de l'Energie.

La consommation individuelle d'énergie au Canada est la deuxième plus importante au monde, suivant immédiatement les Etats-Unis. Au pays, d'après M. Simard, les Québécois seraient les plus importants utilisateurs, et la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne serait pas la plus économe, en ce domaine.

Le commerce, l'industrie et les grands organismes comme ceux du gouvernement consomment ensemble les deux tiers de l'énergie utilisée. Les résidences privées, les fermes et les autos consomment le reste.

Energie-Canada soutient qu'il est possible d'économiser jusqu'à 48 p.c. de l'énergie habituellement consommée, et qu'au chapitre du chauffage, une installation et une isolation adéquates peuvent permettre de conserver dans son portefeuille jusqu'à $140 annuellement.

L'isolation, l'automobile et l'économie en général font l'objet de la campagne de sensibilisation d'Energie-Canada.

Ottawa et Québec ont tous deux mis d'avant des programmes d'aide aux gens qui désirent améliorer l'isolation de leurs résidences.

D'ici 1990, on espère abaisser de 2 p.c. le taux de croissance de la consommation d'énergie au Canada. Ce taux se situe actuellement à 5.5 p.c., et on vise à le faire passer à 3.5 p.c.

A cet égard, le gouvernement canadien se donne lui-même en exemple en soulignant que l'effort d'économie qu'il a entrepris dans ses édifices a permis de diminuer de $30 millions ses coûts de consommation d'énergie.

Energie-Canada vient de publier une série de brochures d'information sur les divers aspects de l'économie et de la conservation de l'énergie dans l'industrie et le commerce.

Tous ceux qui désirent obtenir de l'information sur la façon d'économiser et de conserver l'énergie peuvent téléphoner sans frais à 1-800-267-9563.

gagnon et monette avocats

marc gagnon avocat
robert monette avocat

1 place du royaume
chicoutimi
g7h 5n6
545 1888

LES NOTAIRES
Claveau, Collard, Lapointe, Lapointe, Gauthier & Lessard
CONSEILLERS JURIDIQUES

Marcel Claveau, LL. L.
J.-Paul Collard, LL. L.
J.-Omer Lapointe, LL. L.
Jean Lapointe, LL. L.
Yvan Gauthier, LL. L.
André Lessard, LL. L.

Edifice Claveau,
54 est, Racine
CHICOUTIMI.
TEL.: 543-1551

Michel Tremblay,
C. d'Ass. Ass.
ASSURANCES GENERALES
678, Des Saguenéens, Chicoutimi
Tél.: 549-9983

Ford a les meilleures idées

Jean Pedneault
Représentant des ventes

Venez admirer notre gamme complète des modèles Ford 1979 dans notre salle de montre climatisée

FIESTA
PINTO
FAIRMONT
MUSTANG
GRANADA
LTD II
LTD
THUNDERBIRD
CAMIONS LEGERS
ECONOLINE
BRONCO
COURRIER

LEGARE Auto Ltée
930, boul. Talbot,
Chicoutimi.
Tél.: 545-4500.

Consultation du MAM

Mécontentement au Conseil métropolitain

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Comme toutes les consultations annonciatrices de grands changements, celle que mènent actuellement le ministère des Affaires municipales auprès du Conseil métropolitain suscite autant de critiques sur la façon dont elle est menée, que d'espoirs ou d'appréhension sur les modifications qui la suivront éventuellement.

Il y a quelque temps, en effet, le ministère soumettait, sous pli confidentiel, aux membres de l'exécutif de l'organisme un document qui propose la création d'un Conseil régional du Saguenay, version ampoulée du Conseil métropolitain, dont tout le monde reconnaît d'ailleurs la nécessité de le doter de pouvoirs plus importants.

Or, une fuite comme il s'en commet bien d'autres, a permis une large diffusion de la teneur du document par la presse.

Résultat: a) les membres qui ne siègent pas sur l'exécutif du Conseil métropolitain ont été pour la plupart froissés d'apprendre par l'intermédiaire de la presse l'existence d'un important document aux mains de quelques membres de l'organisme b) un ou des membres de l'exécutif a (ont) dû rajuster sa (leur) stratégie et laisser poindre publiquement son ou leur appréhension devant certaines modifications proposées par l'étude gouvernementale.

Mécontentement

Hier, lors de l'assemblée du conseil métropolitain, la plupart des membres ne siégeant pas sur l'exécutif n'ont pas caché leur mécontentement devant la façon de procéder du ministère des Affaires municipales qui, précisait notamment le conseiller chicoutimien Serge-Jean Fillion, consulte seulement les maires "et malgré eux".

Mécontentement que n'a pas apaisé l'annonce d'une rencontre, aujourd'hui, entre les fonctionnaires chargés du dossier et les maires Laurier Simard, Henri Girard, Francis Dufour et Elias Houde.

Incidemment, cette rencontre a prétendu le président du CM, M. Laurier Simard, a été provoquée par la divulgation par la presse des grandes lignes des propositions gouvernementales.

Nouvelle loi

Enfin, dimanche, dans la livraison de l'hebdomadaire Progrès-Dimanche, les membres du CM qui ne siègent pas sur l'exécutif apprenaient encore, non seulement qu'un ou des maires appréhendait (ent) certaines implications du document, mais aussi que le parlement pourrait adopter dès janvier, l'éventuelle loi redéfinissant et élargissant les pouvoirs du Conseil métropolitain.

Selon l'article, le gouvernement agirait unilatéralement si le Conseil métropolitain n'acceptait pas ses propositions.

Hier, la position de l'exécutif de l'organisme était celle-ci: il paraît normal et souhaitable que le MAM lui soumette d'abord les propositions pour en faire au préalable une analyse et une synthèse avant de les présenter devant l'assemblée du Conseil métropolitain.

Schéma

Pendant ce temps, la première étape de la réalisation du schéma d'aménagement progresse à ce point rapidement que le consultant qui en est responsable, la firme Robert Leblond, pourrait la terminer d'ici deux semaines à un mois.

Le coordonnateur du conseil, M. Claude Gagnon, précisait hier que le consultant prendra probablement beaucoup moins de temps à terminer son mandat que les cinq mois originellement prévus.

Cette première étape consiste en l'analyse de la dynamique d'utilisation du sol dans le Haut-Saguenay depuis une quinzaine d'années.

commentaire

Les dossiers régionaux évoluent lentement

bertrand tremblay

Il aura fallu une escarmouche, par le truchement des organes d'information, entre le ministre Marc-André Bédard et le directeur général du CRD (Conseil régional de développement) Thomas-Eugène Simard, pour obtenir des renseignements sur l'évolution des dossiers régionaux.

Tout d'abord, même si le président Paul Tremblay a voulu tempérer les relations proches de son directeur général, les relations avaient atteint un état de corrosion entre le leader politique régional et le CRD. Les communications ont repris et on m'informe qu'une rencontre officielle sera fixée pour le mois prochain.

Le député de Chicoutimi, n'a pas voulu animer une polémique entre lui et le directeur général du CRD, au cours de la conférence de presse donnée lundi dernier, à son bureau. Mais il a voulu produire la preuve de son intérêt pour les dossiers régionaux en signalant l'octroi de contrats de préparation des plans et devis de la future autoroute Alma-La Baie à six firmes d'ingénieurs. Du même souffle, il a indiqué la décision du ministère des Transports de construire le premier tronçon du rond-point de Chicoutimi jusqu'à Jonquière.

Dans l'entente signée le 22 juin 1977 entre le titulaire fédéral de l'Expansion économique régionale Marcel Lessard et le ministre d'Etat à l'Aménagement Jacques Léonard, responsable de l'OPDQ (Office de planification et de développement du Québec), des crédits de $26 millions ($15.6 millions par Ottawa et $10.4 par Québec) furent réservés à l'amorce de ce projet dont le coût total dépassera les $100 millions.

Les rouages du ministère sont en mouvement et il semble bien que les premiers éléments physiques de cette autoroute commenceront à prendre forme dès l'an prochain. L'entente expire en 1982.

Cet échéancier doit être respecté si on espère voir rouler des voitures sur cette future autoroute avant la fin du siècle. Car lorsque les 26 premiers millions de dollars auront été consacrés à ce projet, le quart du travail seulement aura été accompli.

Sur les autres dossiers, le ministre Bédard s'est montré discret. Relativement à l'unification du Haut-Saguenay, il se montre extrêmement prudent.

Toute action du gouvernement, dans cette question délicate, a-t-il répété, doit être cautionnée par l'approbation de ia population. Il renonce ainsi à toute possibilité de nouveaux regroupements dans le secteur des municipalités urbaines, car dans le contexte actuel, les opposants parviendront toujours à rallier la majorité de la population. A moins évidemment que le gouvernement rende les regroupements avantageux à tous les partenaires.

C'est plutôt dans une perspective contraire que les observateurs ont perçu la première esquisse de réforme fiscale.

Les villes de services paraissaient défavorisées. Elles étaient reléguées dans le tiers-monde des affaires publiques pendant que les municipalités peuplées d'industries redevenaient, comme jadis, les bourgeoises du système.

Les amendements que le ministère s'apprête à pratiquer devraient corriger les injustices les plus flagrantes. Ainsi, par exemple, le ministre des Affaires municipales consentirait à laisser un fragment de la taxe de vente aux villes dont la principale activité économique est axée sur le commerce. Il semble aussi avoir reconnu la logique de verser aux villes où sont localisées les propriétés de l'Etat (université, hôpital, CEGEP, Palais de justice, édifices administratifs, etc...) le produit de la taxe foncière comme on le fait pour les autres immeubles.

Dans son Livre blanc le ministre Guy Tardif préconisait plutôt une redistribution, au prorata des populations, du produit de la taxe sur les propriétés de l'Etat.

Le ministre Bédard a aussi gardé le silence autour des dossiers de l'université et de l'hôpital. Le ministère provincial des Finances devrait prendre une décision relativement à la construction de la deuxième phase. L'affaire était bien mal engagée, il y a un mois. Elle paraît aujourd'hui plus encourageante, parce que plusieurs personnages influents au Conseil des universités et au gouvernement sont convertis à l'utilité d'une institution de haut-savoir dans une région comme la nôtre, mais on devra parvenir à convaincre également le gardien du Trésor provincial, le ministre Parizeau, et ses conseillers, pour éviter l'asphyxie à moyen terme de l'université.

Quant à l'hôpital de Chicoutimi, les travaux de rénovation qui se poursuivent présentement ne parviennent pas à faire oublier les gigantesques problèmes financiers qui gonfleront cette année, jusqu'à $5 millions, le déficit accumulé.

C'est l'application de critères définis par le ministère des Affaires sociales qui a creusé ce trou noir dans l'administration. Il lui appartient de le combler.

parole aux lecteurs

Un chef de gare ne voit pas le train du même oeil

Hébertville-Station,
le 19 octobre 1978
M. Bertrand Tremblay
Editorialiste
Le Quotidien

Cher confrère,

J'aimerais, par la présente, corriger certains dires de votre éditorial du 16 octobre (en passant, vous m'excuserez, mais je l'ai trouvé négatif).

La voiture Super-Confort sera en service le 29 et non pas le 20 octobre; le même confort que les trains des grandes artères.

Le train 170 de Chicoutimi a 13 arrêts tandis que le train 171 de Montréal en a 14; c'est un peu loin de 52... et s'ils en suppriment 16, aussi bien dire qu'il n'y aurait plus de train!

Les plus longs arrêts se situent à Chambord pour 10 minutes, Rivière-à-Pierre pour 10 minutes et Hervey pour 35 minutes.

Le Rapido entre Québec et Montréal fait 4 arrêts pour une vitesse moyenne de 53.7 mph. Le Turbo entre Montréal et Toronto fait 5 arrêts pour une vitesse moyenne de 49.2 mph. Le Rapido entre Montréal et Toronto fait 2 arrêts pour une vitesse moyenne de 61.2 mph.

Il est prouvé, tenez-vous bien, que le Rapido et le Turbo entre Québec et Montréal, Montréal et Toronto, Montréal et Ottawa, sont plus rapides que l'avion! et ces gens sont emballés par ce mode de transport ferroviaire.

Sur les routes, on se tue; en avion, on se fait tuer; par le chemin de fer, on voyage en toute quiétude à quatre pieds d'altitude et on arrive à destination en vie.

J'aurais encore beaucoup de choses à dire; je m'en abstiens car je crains de devenir mordant et j'apprécie trop votre amitié pour partir une polémique.

Quoi qu'il en soit, je savoure des éditoriaux véridiques et objectifs et je prendrai encore plaisir à vous lire dans Le Quotidien.

Amicalement vôtre,

J.-B. Vaillancourt,
chef de gare, éditeur
et éditorialiste.

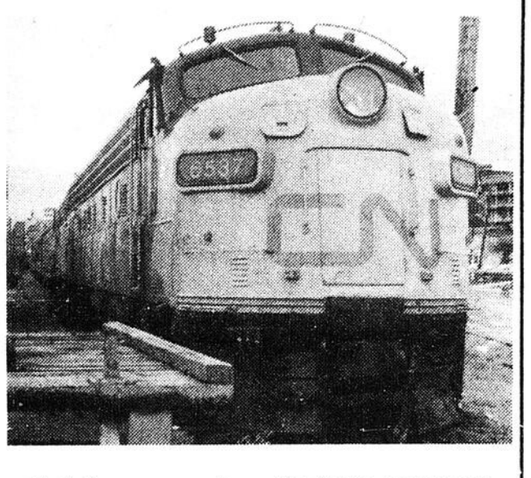

Monsieur Vaillancourt,

Sans avoir passé les 12 heures de notre voyage Chicoutimi-Montréal sans compter les arrêts, j'affirme qu'ils dépassent le cap des 50. Vos statistiques ne sont sûrement pas à jour. Je vous recommanderais donc de les rafraichir en vous informant auprès des autorités de Via Rail, qui nous ont transmis ces chiffres lors de notre visite à Montréal, les 14 et 15 octobre.

D'ailleurs, en relevant les dossiers produits aux audiences tenues par la Commission canadienne des transports le 11 juillet dernier à Chicoutimi, je relève le nombre de 50 arrêts entre Chicoutimi et Montréal.

Quand vous limitez l'arrêt de Hervey Jonction à 35 minutes, vous contredisez encore les données présentées aux audiences de la Commission canadienne des transports. On évalua alors la longueur de l'arrêt à 45 minutes "dans des conditions idéales". Or, ces conditions sont véritablement idéales puisqu'elles ne se produisent à peu près jamais. Je vous assure que dans la nuit du 14, nous (le groupe invité par le CRD) avons attendu près de deux heures à Hervey Jonction, le raccordement avec le train de l'Abitibi. Faites comme nous, vivez l'expérience en prenant bien soin de prendre des notes et vous en arriverez sûrement aux mêmes constatations.

Bertrand Tremblay

L'alcoolisme demeure un fléau

M. Gabriel Berberi,
Editorialiste,
Le Quotidien.

Monsieur,

Votre éditorial du 12 est un vrai chef-d'oeuvre que chacun devrait relire plusieurs fois. Que des hommes, ayant de l'influence, prennent position aussi fermement vis-à-vis le fléau de l'alcool sous toutes ses formes, mérite d'être fortement souligné, bravo!

Le problème, vous le situez fermement, sans faiblesse ni exagération, mais aussi avec une compétence que peu d'hommes publics ont le courage de faire.

Et pourtant, il suffit d'ouvrir les yeux pour constater les désordres sans cesse grandissants causés par la boisson.

Les gens y ont accès aussi librement qu'à la nourriture, et tout devient prétexte à sa consommation.

Et quand vous parlez des $180 millions qui reviennent au gouvernement québécois en fin d'année, ça fait réfléchir, car beaucoup croient que ce revenu est nécessaire, et qu'il est un bienfait!!!

Comme vous le dites si bien, ces sommes fabuleuses sont loin de compenser ce qu'il en coûte pour en contrer les effets désastreux en maladie et en accidents de toutes sortes.

Ce que l'argent ne compensera jamais, ce sont les effets moraux qui divisent les mailles, conduisant même au suicide et au meurtre, détruisant coeurs, intelligence et valeurs de toutes sortes.

Les exemples que vous citez devraient faire réfléchir les responsables. Que peut faire un alcoolique, qui lutte depuis si longtemps pour s'en sortir, dans une société qui ne semble pas comprendre que pour lui, ce premier verre sera fatal?

Bientôt, ce sera le temps des fêtes, qui verra se multiplier les occasions de boire. Que celui, qui peut se permettre d'être modéré, prenne la résolution de comprendre celui qui ne le peut pas.

La vraie politesse et la vraie charité, c'est de respecter la liberté de chacun; savoir recevoir en offrant jus ou liqueurs avec la même courtoisie que la boisson.

Souventes fois, comme vous le dites (répétition) il faut s'imposer pour réussir à étancher sa soif autrement que par la boisson. C'est vraiment anormal, et la question mérite que tous prennent conscience de pareille "inconscience".

Bravo, M. Berberi, pour avoir osé dire des vérités dans ce sens, et si des batailles doivent s'engager, vous aurez sûrement des supporters.

Mme Rosée Simard,
1330, des Cèdres,
Dolbeau.

Le 14 octobre 1978.

Le débat sur l'avortement se poursuit

Le conseil
d'administration,
Centre hospitalier
de Jonquière,
a/s M. Bertrand Girard,
directeur,
450, de l'Hôpital,
Jonquière.

Le Quotidien du 7 octobre 78, m'informe que le conseil d'administration de l'hôpital de Jonquière, accompagné de quelques médecins et vous-même, devriez rencontrer ce jour-là, deux représentants du ministère des Affaires sociales. L'idée de l'implantation d'une clinique d'avortements hante toujours vos esprits. Pour parler clairement vous voulez vous organiser pour tuer des enfants à l'hôpital de Jonquière.

La campagne menée contre l'implantation d'une telle clinique à l'hôpital de Chicoutimi n'a pas été suffisante pour vous convaincre que la population ne veut pas de planning familial, tel que préconisé par les hauts gradés du MAS.

Que devrons-nous faire de plus pour vous ouvrir les yeux et les oreilles? Faudra-t-il que la population use de représailles, pour vous amener à de meilleurs sentiments? N'oubliez pas, en jouant avec le feu, on finit toujours par se brûler.

La population s'est montrée tolérante jusqu'à ce jour, est-ce qu'elle le sera encore longtemps?

Tenez-vous à savoir jusqu'où peuvent aller des personnes en colère? Regardez ce qui se passe dans l'Ohio, le Nebraska, le Minnesota, à Portland, Orégon.

Vous n'aimeriez sûrement pas que vous soit fait le traitement qui est infligé au Dr Robert Tamis, spécialiste des interruptions de grossesses.

D'ailleurs, nous ne voudrions pas que vous soyiez victimes de semblables brimades.

Je vous invite donc, sans plus tarder, à mettre de côté tout projet de clinique d'avortements, soi-disant thérapeutiques.

La population vous en sera très reconnaissante.

Maurice Bergeron,
1168, Monseigneur-
Racine,
Chicoutimi.
Le 24 octobre.

Les services bénévoles sont importants

L'Association des directrices des services bénévoles hospitaliers de la province de Québec fête cette année le 20e anniversaire de son existence. L'association regroupe les directrices des services bénévoles hospitaliers de la province, après avoir inscrit parmi ses membres actifs et associés, seulement les directrices du Montréal métropolitain, au tout début du regroupement.

Dans la province de Québec, malgré plus d'une tentative, rien de tel n'est offert. Toutefois, le Dr Gilbert Blain, de l'Université de Montréal, a présenté avec l'ADSBHPQ un programme de recyclage à l'intention des directrices, et des nouvelles, dont l'unilinguisme ne facilite pas les choses.

Une attestation est remise aux participantes de ces sessions intensives. Hommes et femmes inscrits sont ou anciennes infirmières ou travailleuses sociales ou autres gens de carrière ne pratiquant plus à cause des obligations familiales.

Des professeurs de diverses facultés sont invités à présenter un cours dans le cadre de ces sessions, et le MAS collabore par l'intermédiaire de ses professionnels.

Les directrices sont des cadres des hôpitaux; leur responsabilité est celle du service bénévole interne hospitalier. Leur tâche est d'assurer le travail professionnel des bénévoles, la continuité des services, et l'évolution de l'action volontaire.

Cécile Roland-Bouchard,
consultante de
l'Association,
729, rue Lacombe,
Chicoutimi.

Le 14 octobre.

VENTE D'AUTOMNE

gagnon FRERES
406, RUE RACINE
CHICOUTIMI, 543-1501

3 JOURS SEULEMENT • LES 26-27-28 OCTOBRE 1978 • Profitez de cette vente d'automne. Pour boucler votre budget de la saison.

Chemises carreautées
En coton, choix de teintes et grandeurs.
Prix sugg.: $17.00 à $19.00
SPECIAL: **14.95**

Lot de couvre-lits
Lavables, couleurs à motifs variés, grandeurs pour lits simples, lits doubles et lits Queen-Size.
Prix sugg.: $55.00 à $70.00
SPECIAL: **1/2 PRIX**

Bourses en polyuréthane
Choix de modèles et de couleurs.
Prix sugg.: $22.00
SPECIAL: **12.49**

Nouveaux tricots
De polyester et dacron, pour robes. Couleurs: blanc, jaune pâle, rose, vert pâle, bleu poudre, beige, gris, vert irlandais, bleu admiral, brun et vert foncé. Largeur: 60".
$3 la verge

Gilets
100% acrylique, pour dames, col rond, grs: S.M.L.
Valeur régulière: $8.00
SPECIAL: **1.97**

Jeans
En denim, de marques: T-Jeans, Just Jeans, Rétro-Jeans, Lévis, Ed. Alain. Nous avons un choix de grandeurs.
Prix sugg.: $26.00 et $27.00
SPECIAL POUR 3 JOURS:
20.95

Ensembles de draps
Tissu 50% coton, 50% polyester, lavables, sans repassage, choix de teintes et motifs variés. Grandeur pour lits simples.
SPECIAL: **18.99**

Sacs
En polyuréthane, pour le magasinage. Choix de couleurs.
Prix sugg.: $9.00
SPECIAL: **4.49**

Robes de nuit
Longues, en nylon brossé, avec bouts de manches, couleurs: bleu, rose et menthe. Grandeurs: P.S.M.L.
Prix sugg.: $24.00
SPECIAL: **15.99**

Gilets
Col roulé, pour dames, acrylique, couleurs assorties, grs: S.M.L.
Valeur régulière: $12.00
SPECIAL: **7.97**

Paletots ("Station-Wagon")
Longueur 7/8, pour hommes, modèle avec collet en similifourrure, avec ceinture et 2 poches sur le biais à l'avant. Dans les tons de beige et bleu marine.
Prix sugg.: $120.00
SPECIAL: **99.95**

Lot de serviettes à main
En ratine, de teintes à motifs variés, grandeur approximative: 15" x 25".
SPECIAL: **$1**

Bas "Kayser" Control Top
Couleurs: tropical tan et nearly nude, grandeurs assorties.
Prix sugg.: $2.25 la paire
SPECIAL:
2 paires/ 2.69

Vêtements
Pour garçons ou filles, pantalons, gilets, ensembles. 100% ratine, lavables, grandeurs et teintes assorties.
Prix sugg.: $15.00 à $32.00
SPECIAL:
$12 à $25

Jupes unies
Pour dames, circulaires, couleurs: brun, bleu, grandeurs: 6 à 14 ans.
Valeur régulière: $24.00
SPECIAL: **14.97**

Vestons sport
A carreaux, pour hommes et jeunes gens, modèle à 2 boutons, ouverture au centre en arrière, poches appliquées à l'avant.
Prix sugg.: $125.00
SPECIAL: **59.95**

Serviettes de bain
En ratine, très épaisses, choix de teintes et de motifs. Grandeur approximative: 20" x 40".
SPECIAL: **2 pour $3**

Foulards
Oblongs, en acrylique. Choix de couleurs.
Prix sugg.: $8.00 à $10.00
SPECIAL: **$5**

Gilets
En coton ouaté, avec capuchon, fermeture éclair à l'avant, teintes: bleu pâle, rouge, beige, jaune. Grandeurs: S.M.L.
Prix sugg.: $15.00
SPECIAL: **9.99**

Jupes
Pour dames, demi-circulaires, à petits carreaux, 62% acrylique, 28% polyester, couleur: beige, grs: 6 à 14.
Valeur régulière: $48.00
SPECIAL: **34.97**

Chapeaux sport
En tweed, pour hommes et jeunes gens, modèle à bord abaissé, ruban de fantaisie, dans les tons de gris et de brun.
Prix sugg.: $26.00
SPECIAL: **17.99**

Bottes de toilette
Pour dames, en similicuir, doublées, fermeture éclair, talons 1 6/8, couleur: noir. Grandeurs: 6 à 10 points.
Prix rég.: $38.99
SPECIAL: **$30**

Robes de chambre
Longues, en ratine de velours, couleurs: rust, vert, marine et orange, grandeurs: P.S.M.L.
Prix sugg.: $65.00
SPECIAL: **44.99**

Gilets
Pour garçons ou filles, modèles rayés ou unis, 100% nylon ou coton, manches longues, col roulé. Teintes assorties, grandeurs: 2 à 14 ans.
Prix sugg.: $9.00 à $12.00
SPECIAL: **$8**

Robes
Pour dames, en voile imprimé. Grandeurs: 5 à 15 ans.
Valeur régulière: $40.00
SPECIAL: **29.97**

Gilets
100% grosse laine bouclée, avec fermeture éclair, poche poitrine, modèle ajusté à la taille.
Prix sugg.: $65.00
SPECIAL: **45.00**

Bottes en vinyle
Doublées, pour enfants, couleurs: blanc, bleu, brun, grandeurs: 5 à 10 points.
SPECIAL: **$10**

Ensembles de nuit
Longs, choix de modèles, couleurs: bleu, rose, menthe, corail et blanc.
Prix sugg.: $33.00
SPECIAL: **21.99**

Jeans "Encore"
Pour fillettes et garçons. Taille semi-boxeur, grandeurs: 2 à 6X ans.
Prix sugg.: $15.00
SPECIAL: **$10**

Gilets
100% coton, de marque "Medico", col roulé, pour hommes et dames.
Prix sugg.: $16.95
SPECIAL: **12.99**

Chemises de toilette
A manches longues, poche poitrine, fabriquées de tissus, 60% coton et 40% polyester.
Prix sugg.: $11.00
SPECIAL: **7.99**

Bottes en vinyle
Pour fillettes, doublées de Borg, fermeture éclair, brunes, grandeurs: 1 à 4 points.
SPECIAL: **$5**

Robes de nuit
Longues, en acétate, décolletées en V, imprimées, grandeurs assorties.
Prix sugg.: $14.00
SPECIAL: **9.99**

Jeans Yale
Pour garçons ou filles, modèle régulier, jambes longues, grandeurs: 8 à 14 ans, tailles: 24 à 26.
Prix sugg.: $23.00
SPECIAL: **$15**

Mitaines
Pour enfants, isolant de duvet, protection aux jointures, de mousse polyuréthane, couleur: noir.
Prix sugg.: $11.95
SPECIAL: **7.99**

Chemises sport
A manches longues, poche poitrine, modèle ajusté. 80% polyester et 20% coton, lavables à la machine.
Prix sugg.: $14.00
SPECIAL: **10.99**

Bottillons de cuir
Pour garçons, modèle sport, lacés, couleur: tan, grandeurs: 11 à 4 points.
Prix rég.: G.F.: $20.00
SPECIAL: **$15**

Tweed à manteaux
Laine et acrylique, unis et quadrillés, couleurs: brun, bleu foncé et vert. Largeur: 60".
7.95 la verge

Pantalons
Pour garçons ou filles, 100% coton, "Stop One", teintes: marine, noir. Grandeurs: 8 à 18 ans.
Prix sugg.: $18.00
SPECIAL: **$15**

Mini-sacs
A dos de nylon, qui se transforment en bourse, grandeur: 12 x 18.
Prix sugg.: $3.95
SPECIAL: **2.99**

Pantalons de toilette
Pour hommes et jeunes gens, tissu 100% polyester, lavables à la machine, choix de couleurs et de grandeurs.
Prix sugg.: $17.00
PRIX DE VENTE:
11.99

Bottillons sport
Pour dames et adolescentes, en cuir, doublés, lacés, couleur: tan, grandeurs: 5 à 10.
Prix G.F.: $30.00 à $35.00
SPECIAL: **$25**

Shantung de laine
Pour jupes et robes, légers, couleurs: orange, vert, reséda, jaune or, vert pâle. Largeur: 54".
SPECIAL: **3.98 la verge**

Chapeaux
Importation anglaise, un beau lot de chapeaux d'automne, pour dames, choix de couleurs.
Prix sugg.: $20.00
SPECIAL: **13.33**

Ensembles de ski de fond
Comprenant skis Karhu en mousse injectée **$80.00**
Bottes en cuir Cheetah **$39.95** Fixations Pinso **$7.00**
Bâtons en bambou **$7.00**
Prix suggéré: **$133.95**
SPECIAL: **99.95**

Toiles pour fenêtres
Marque "Sundown", toiles opaques, en vinyle, complètement à l'épreuve de la lumière, avec ou sans frange, toutes les largeurs, de 27" à 77".
SPECIAL: **20% D'ESCOMPTE**

Souliers de toilette
Pour hommes, de marque "Bally", achat spécial, grandeurs: 7 à 12.
Prix rég. G. F.: $36.99
SPECIAL: **$20**

Nouveaux châllis
De coton et polyester imprimés, petits et à fleurs, tons foncés. Largeur: 45".
$3 la verge

Manteaux
De laine, pour dames, grs: S.M.L. Couleur naturelle.
Rég.: $85.00
SPECIAL: **59.97**

Nouveaux Worsted
Pour jupes, costumes, infroissables, en polyester et viscose. Couleurs: beige, gris perle, bleu poudre, royal, gris foncé et marine. Largeur: 60".
5.95 la verge

Qui va gagner le grand prix de $10,000.00 en argent du concours de la Valise Rouge?

fourre-tout

claude coté
(en collaboration)

MINI-COLLOQUE POUR LES PARENTS

L'Association des comités de parents du Saguenay-Lac-Saint-Jean tiendra, le samedi 4 novembre, à l'école polyvalente de Jonquière, un mini-colloque qui regroupera des participants de chacun des comités d'écoles de toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les invités à ce colloque seront des représentants de toute la hiérarchie scolaire, qui animeront la première partie des assises. Ces agents du monde scolaire à tous les niveaux seront en fait appelés à définir leur fonction ou leur rôle dans le régime, en regard de la participation des parents. En seconde partie du colloque dont les inscriptions se feront à compter de 12h30, un représentant du ministère de l'Education rendra compte du suivi du Livre vert. Enfin, en soirée, ce sera l'assemblée annuelle de l'Association interrégionale de la zone 02 et il y aura élections.

DE PASSAGE A CHICOUTIMI

Robert Ménard, alias Robert Lavallée et animateur de radio à CJMT-Chicoutimi, il y a quelques années, sera de passage à Chicoutimi, cette semanine, pour le lancement de son livre intitulé "Evadé un an". Il sera à la Librairie régionale de la rue Racine, vendredi de 14h00 à 16h00, et à Place du Royaume, de 19h00 à 21h00, tandis que samedi, il sera à Place du Saguenay, de 10h00 à midi.

VERRE D'EAU MORTEL

Un garagiste de Courtenay, au sud de Paris, Jacques Golisset, a tué son fils âgé de huit ans d'un coup de fusil, parce qu'il l'avait pris pour un cambrioleur. Partisan de la manière forte pour se défendre des cambrioleurs, le meurtrier dormait toujours avec, à portée de la main, une carabine .22 long rifle. Réveillé en sursaut, l'autre nuit, par un bruit insolite au rez-de-chaussée de son pavillon, il s'est levé et est allé voir ce qui se passait, arme à la main. M. Golisset, qui est âgé de 29 ans, déclare qu'un coup de feu est parti accidentellement lorsqu'il a aperçu une ombre. Atteint à la tempe, son fils Stéphane a été tué sur le coup. L'enfant était en train de boire un verre d'eau!

CLUB ESPAGNOL

Le Club espagnol de Chicoutimi, tiendra sa première assemblée de la saison, demain soir à 20h30, à l'Hôtel Champlain. Cette première rencontre permettra aux membres et amis du Club espagnol d'élire un nouveau comité de direction.

AUX NATIONS UNIES

M. Gilles Marceau, député du comté de Lapointe aux Communes, a été nommé, pour la semaine, délégué parlementaire aux Nations unies.

Les travaux doivent porter sur le dialogue nord-sud du Moyen-Orient et de l'Afrique du Sud.

UNIVERSITAIRES CALIFORNIENS

La visite en fin de semaine dernière, à l'Université du Québec à Chicoutimi d'un important groupe d'universitaires d'établissements d'enseignement supérieur de la Californie a été couronné d'un succès considérable. Le programme de rencontres, qui avait été préparé à leur intention avec des homologues de l'UQAC, a permis à ces personnes de discuter de points d'intérêt commun et d'ouvrir des perspectives de collaboration pour l'avenir. Des représentants du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, de la Maison du Québec à Los Angeles, des constituantes des Trois-Rivières et de Rimouski de l'Université du Québec s'étaient joints aux représentants de l'UQAC.

On remarque, sur la photo, le recteur de l'UQAC, M. Gérard Arguin (à droite), en train de causer avec M. André Bruneau, du ministère des Affaires intergouvernementales.

L'ALCAN CAUSE UNE DOUBLE SURPRISE

Le vice-président régional de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée, M. Bertrand Tremblay, a causé une double surprise en avançant d'un an le paiement du dernier versement de sa souscription de $125,000 à la Fondation de l'UQAC et en remettant le chèque au doyen des études supérieures et de la recherche de l'UQAC, le Dr Robert Bergeron, plutôt qu'au président de la fondation, M. Paul-Gaston Tremblay.

Le geste a été interprété comme un mini-incident diplomatique, surtout parce qu'il fut prémédité: en effet, le texte lu par M. Bouchard mentionnait: "...C'est donc un chèque de $25,000 et non de $15,000 que je remettrai à M. Robert Bergeron..." De son côté, le président de la fondation Paul-Gaston Tremblay, a cependant fait observer dans ses remerciements, que la contribution de l'Alcan devait représenter un dizième de la souscription fixée au départ à $1,250,000.

Comme elle dépasse maintenant $1,700,000, l'Alcan a été astucieusement invitée à combler "l'indexation" en ajoutant quelque $50,000 supplémentaires... On voit, sur la photo du haut, le Dr Bergeron (à gauche) recevant le chèque du vice-président Bouchard et, sur la photo du bas, le président de la fondation, M. Paul-Gaston Tremblay, mijotant ses réflexions.

CONGRES DES BIOLOGISTES

L'Association des biologistes du Québec tiendra, les 28 et 29 octobre, à l'Auberge des gouverneurs au centre-ville de Québec, son troisième congrès annuel. Cet important congrès permettra de connaître les liens que le biologiste entretient avec les grands secteurs de l'activité sociale des Québécois avec des thèmes comme l'éducation, l'environnement, la gestion de la faune, la santé.

Cette rencontre s'adresse aux biologistes de l'association et aux autres biologistes qui ne sont pas membres et qui désirent profiter de l'occasion pour rejoindre l'association.

COURS EN HOTELLERIE

Quelque 80 personnes du secteur du Lac-Saint-Jean compléteront, en fin de semaine, un cours de 45 heures sur le service aux tables, service de bar et sommellerie. Ce cours se donne gratuitement au motel Mistassini, à Mistassini, par MM. Guy Maisonneuve et Wellie Kirchrofer, de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Les participants recevront un certificat de cet institut. Cette clinique a été organisée par le comité touristique de la Chambre de commerce du secteur de Dolbeau, dont le président est M. Claude Carrier.

DIAMANTS DANS LES TOILETTES

Un mécanicien de l'aéroport de Londres a trouvé un paquet contenant 8,000 livres sterling (environ $18,000) de diamants dans les toilettes de première classe d'un VC-10 des British Airways. Personne n'a réclamé les pierres précieuses et les douaniers pensent qu'un contrebandier a peut-être eu peur et s'est débarrassé du paquet en arrivant d'Extrême-Orient. La compagnie compte vendre les diamants. Le mécanicien a reçu un chèque de 700 livres sterling (environ $1,500) en récompense de son honnêteté.

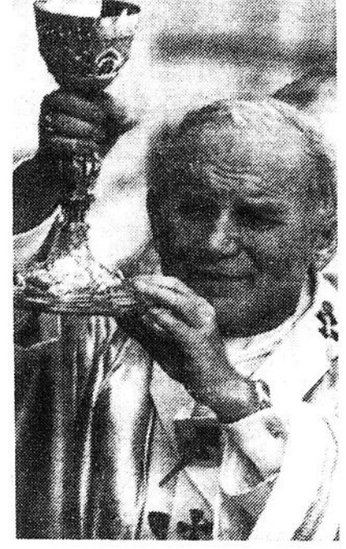

LA TIARE, UN SYMBOLE

La tiare a été abolie, parce qu'elle était "injustement" comprise comme le symbole du pouvoir temporel des papes, selon les paroles de Jean Paul II. Mais la tiare continuera d'orner, en principe, le blason du pape sur les bâtiments, documents officiels, papier à lettres, et inscriptions. Contrairement à l'usage, on ne l'a pas encore vue sur sa ceinture de moire blanche, mais le tapis qui ornait sa fenêtre pour l'angelus, dimanche, en portait une.

aujourd'hui

Il y a 58 ans aujourd'hui, le 25 octobre 1920, les provinces de Nouvelle-Ecosse, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta adoptaient une loi de prohibition. En 1916 et en 1917, toutes les provinces excepté le Québec avaient interdit la vente d'alcool sauf dans des buts médicaux ou scientifiques. En Ile-du-Prince-Edouard, la prohibition dura jusqu'en 1948.

1974 — 19 pays arabes se rencontrent à Rabat et votent un soutien total à l'OLP.

1971 — Les Nations unies admettent la Chine populaire et excluent Formose.

1966 — L'ancien ministre indonésien des Affaires étrangères Subriando est condamné à mort.

1938 — L'Italie annexe la Libye.
1874 — La Grande-Bretagne annexe les îles Fidji.

1854 — Charge de la Brigade légère britannique près de Sébastopol, pendant la guerre de Crimée.

1586 — Marie Stuart est condamnée à mort.

Ils sont nés un 25 octobre:

— Le compositeur autrichien Johann Strauss (1825-1899).

— Le compositeur français Georges Bizet (1838-1875).

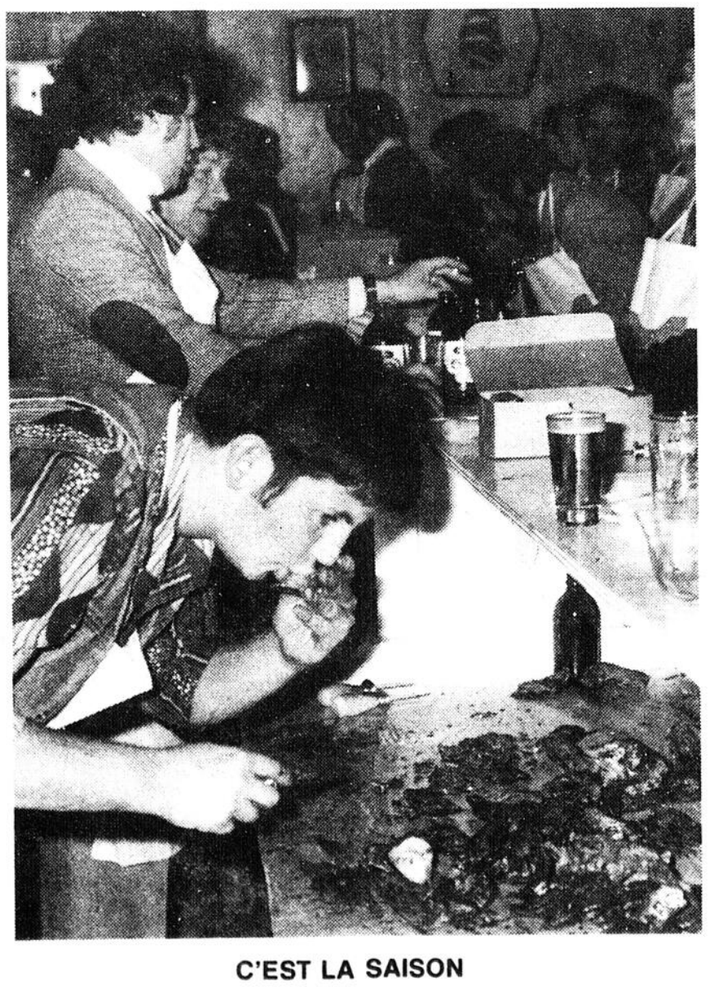

C'EST LA SAISON

Eh bien, oui! C'est la saison des huîtres et chacun y va de sa réception. La semaine dernière, c'était au tour de la maison Hamel Transport qui, à chaque année, fait les choses en grand. Plus de 250 invités et des huîtres, il y en avait bien sûr pour tout le monde. Une réception réussie quoi, où il fait plaisir de rencontrer des gens que l'on ne voit pas souvent. Et, c'est le vice-président Arthur Servant qui recevait ce soir-là.

rendez-vous

CHICOUTIMI

Raja-Yoga — Meilleure connaissance de soi et des autres à travers les plans pratiques, humains et spirituels. Soirée gratuite aujourd'hui, le vendredi 27 octobre, le mercredi 1er novembre et le vendredi 3 novembre. Animateur: Jacques Denault, centre de méditation Yoga Le Lotus, 338, Saint-Gérard, Chicoutimi (secteur Nord), inf.: 545-6190.

Club de photos — Réunion hebdomadaire au chalet du parc Rosaire-Gauthier, ce soir, à 19h30.

Club Richelieu — Le souper hebdomadaire du club Richelieu de Chicoutimi, aura lieu ce soir, à 18h30, à l'Hôtel Chicoutimi.

JONQUIERE

Partie de cartes — Organisée par les paroissiens de Saint-Jacques d'Arvida, le dimanche 29 octobre, à 20h00, au sous-sol de l'église.

Club de l'amitié d'Arvida — Assemblée générale des membres cet après-midi, à 13h30, au sous-sol de l'église Sainte-Thérèse. Election du bureau de direction.

SAINT-COEUR-DE-MARIE

Rencontre eucharistique — Ce soir, à 19h30, à l'église Saint-Coeur-de-Marie, une célébration du pardon suivie de la liturgie eucharistique sous le thème: "La mise au cours de la vie du chrétien et de la communauté paroissiale". Cette rencontre se terminera demain soir, à 19h00, au même endroit, par un hommage spécial à Jésus-Christ.

photo-rétro

C'ETAIT EN 1937

Cette photo nous montre le garage Crevier érigé en 1928 à l'angle de la rue Racine et de l'avenue Riverin, à Chicoutimi. La compagnie Imperial Esso, y vendit de l'essence pendant près de 10 ans, puis ce fut Shell et, enfin, BP au cours des dernières années, alors que le garage était exploité par M. Jacques Gagnon, de La Baie. Rappelons que ce garage est actuellement fermé depuis déjà un an et qu'il doit être démoli pour faire place à un édifice qui abritera des succursales d'une institution bancaire et de la chaine de magasins Provigain. (Photo Lemay et collaboration de la Société historique du Saguenay).

Les moyens d'améliorer la santé et sécurité des travailleurs

Des participants font part au ministre de leurs inquiétudes

par Andrée Brassard

CHICOUTIMI — Attentif, convaincant et décidé à bien faire comprendre le Livre blanc sur la santé et la sécurité au travail déposé récemment à l'Assemblée nationale, c'est sans grande difficulté que le ministre d'Etat au Développement social, M. Pierre Marois, a semblé persuader son auditoire sur les "réalités tragiques et dramatiques de ces éléments dans la réalité québécoise". C'est plutôt sur le mode d'intervention que se propose d'adopter le gouvernement québécois pour corriger et redresser cette situation que ses interlocuteurs ont exprimé leur scepticisme et leurs inquiétudes.

C'est ce qui ressort de la visite effectuée hier par le ministre parrain de cette réforme dans la région du Saguenay, dans le cadre d'une tournée provinciale d'information, alors qu'il rencontrait étudiants, journalistes, représentants syndicaux et patronaux.

Au moment où le ministre énumère les chiffres impressionnants, ses auditeurs semblent d'accord et impressionnés. Au Québec, chaque année, un travailleur sur 13 est victime d'un accident de travail. En 1977, 168 travailleurs sont morts à la suite d'accidents ou de maladies reliés à leur travail. Par ailleurs, des substances dangereuses sont manipulées dans environ 8,000 établissements et 120,000 travailleurs seraient en contact avec des produits pouvant provoquer des maladies pulmonaires. On peut cependant s'interroger sur cette indication, deux communiqués ayant été distribués à la presse, se contredisant à ce sujet. L'un en dénombre 120,000 et l'autre 70,000.

En terme de coût, les déclarations sont tout aussi impressionnantes. Quelque $400 millions ont été versés l'an dernier par le gouvernement québécois en frais d'indemnisation reliés aux accidents de travail ou maladies industrielles.

Réactions

Pour les syndicats, la réforme manque de mordant. Elle n'est pas assez sévère. Le droit de cesser un travail dangereux n'est pas suffisant pour la CSN. Elle affirme que plusieurs passages de la nouvelle politique et les mécanismes mis en place pour respecter les droits évoqués dans le Livre blanc ne seront pas autre chose que de la poudre aux yeux et une illusion d'amélioration. Pour sa part, le président du Conseil central de la CSN-SLSJ, M. Jean-Claude Martel, a rappelé au ministre les inquiétudes de la centrale, inquiétudes que le ministre connaît déjà et qu'il a passablement amenuisées en rappelant les nuances qui ont été apportées depuis la formulation des critiques de la CSN. Ainsi le ministre reprenait l'inexactitude des propos de M. Martel en indiquant qu'un travailleur aura droit de cesser le travail pour des raisons de sécurité mais également lorsqu'il jugera qu'il est exposé à des produits dangereux. Le ministre a cependant noté certaines suggestions sur divers points de la réforme proposée. Quant au droit collectif de cesser le travail plutôt que le droit individuel proposé dans le Livre blanc, M. Marois indiquait la nécessité de procéder par étapes.

Pour leur part, les représentants régionaux de l'Association de sécurité des exploitations forestières du Québec et de l'Association de sécurité des industriels forestiers du bois de sciage du Québec sont intervenus assez rarement. Ils ont exprimé leurs inquiétudes quant au rôle de l'employeur et des répercussions économiques du projet.

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL — Dans le cadre d'une tournée provinciale d'information, le ministre d'Etat au Développement social, M. Pierre Marois, était de passage dans la région du Saguenay, hier. En plus de rencontrer divers intervenants, le ministre a visité l'usine Price de Kénogami. En soirée, il rencontrait les membres de la Chambre de commerce de Chibougamau et les syndiqués de l'industrie minière.

Santé et sécurité

Les réformes du gouvernement devront permettre d'y voir clair

CHICOUTIMI (AB) — La santé et la sécurité au travail fait l'objet de vives revendications depuis nombre d'années. Tout en reconnaissant le fouillis gouvernemental qui subsiste actuellement dans ce secteur de la vie québécoise, le ministre d'Etat au Développement social, M. Pierre Marois, rappelait hier les principales réformes contenues dans le Livre blanc sur ce sujet, et qui fera bientôt l'objet d'un projet de loi qui devrait être déposé dans les prochains mois à l'Assemblée nationale. Il importe de rappeler les grandes lignes du projet, axé principalement sur la participation des principaux intéressés, plutôt que son intervention d'une "machine superbureaucratique".

- Le droit de cesser un travail en cas de danger imminent. A ceci, se rattache un ensemble de mécanismes visant à protéger efficacement le travailleur contre toutes mesures de représailles et à lui garantir le versement de son plein salaire jusqu'à ce qu'un règlement intervienne en cas de contestation.
- La Commission des accidents du travail (CAT) sera transformée en une commission de la santé et de la sécurité au travail. Son mandat sera axé prioritairement sur la prévention et continuera d'assumer les responsabilités dévolues à la CAT en matière d'indemnisation et de réadaptation.
- Piloté par cette nouvelle commission, on procédera à la formation de comités paritaires et d'associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité au travail. Chaque comité sera formé de représentants de l'employeur et des travailleurs, même non syndiqués.
- Le projet impose certains droits et obligations aux travailleurs et aux employeurs.
- Sans vouloir éliminer les services d'inspections qui devraient prendre plus d'importance, le Livre blanc propose un élément nouveau, l'autosurveillance. Dans ce contexte, le travail des inspecteurs se concentrera davantage, sur les problèmes ou les secteurs jugés prioritaires de même que sur l'arbitrage des différends.

CJPM-Télévision

Conciliation imminente

CHICOUTIMI (GL) — Si les dirigeants de CJPM-Télévision à Chicoutimi ne présentent pas d'offres au chapitre des salaires à ses 30 employés d'ici demain, l'exécutif syndical se verra dans l'obligation de demander la conciliation auprès du ministère fédéral du Travail.

C'est ce qu'a déclaré un porte-parole syndical hier, précisant que ce mandat a été dévolu par l'assemblée générale à l'exécutif par suite d'une rencontre survenue en début de semaine.

Le contrat collectif des employés de CJPM est échu depuis le 30 novembre 1977. Toutefois, plus de 90 pour cent des clauses normatives sont bâclées et il ne reste qu'à étudier les offres patronales en regard des salaires.

En fait, les employés exigent une cadence plus rapide des négociations du côté salarial pour savoir à quoi s'en tenir.

Du côté de la partie patronale, le directeur de la station, M. Roger Hudon, était à l'extérieur de la ville hier, et il a été impossible de savoir si les offres seront déposées demain comme exigées de la partie syndicale.

Lac-St-Jean

Octroi de subventions

ALMA (SC) — Le député du comté Lac-Saint-Jean, M. Jacques Brassard, vient d'annoncer l'octroi de certaines subventions dans son comté. C'est ainsi, qu'il fait part de la décision du ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, de subventionner la Bibliothèque centrale de prêts. Cette institution recevra une tranche de $100,000, dernier versement d'une aide totale de $350,000, qui représente 80% du budget de fonctionnement de la BCP pour 1978-79.

Tout en reconnaissant que la BCP joue un rôle primordial dans son apport culturel aux municipalités rurales de la région, et qu'elle dessert, par les bibliothèques publiques qui lui sont affiliées, près de 30,000 usagers, le ministre tient à rappeler que le Service de lecture publique est avant tout une responsabilité municipale.

Le Théâtre populaire d'Alma recevra de son côté une subvention globale de $15,000 pour du travail d'animation et de promotion, en plus de réaliser son programme annuel d'activités.

Et enfin, peut-on lire dans le communiqué du député, le Festival aéronautique vient de recevoir sa subvention de $10,000 du ministère du Tourisme, tel que l'affaire avait été envisagée au cours de la dernière édition de cet événement annuel.

Technics de Panasonic

Technics de Panasonic
SL-210
Tourne-disque manuel asservi par générateur de fréquence.

Technics de Panasonic
SL-1900
Tourne-disque entièrement automatique "One Chia".

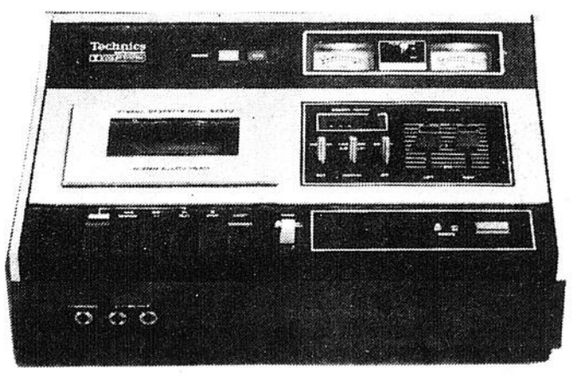

RS-263AUS
Platine magnétophone à cassette avec rebobinage mémoire.

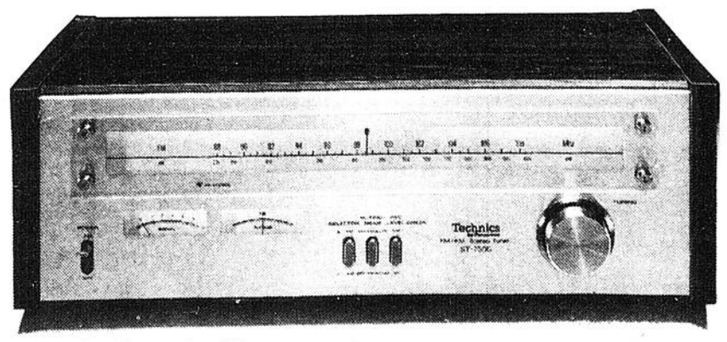

Technics de Panasonic
ST-7300
Bloc d'accord FM/AM/FM stéréo.

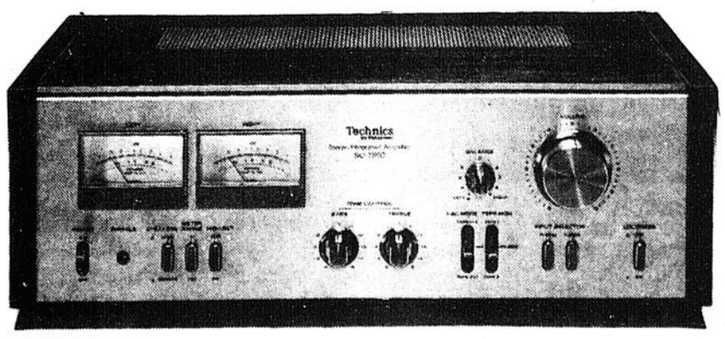

Technics de Panasonic
SU-7300
Préamplificateur et amplificateur stéréo intégrés.

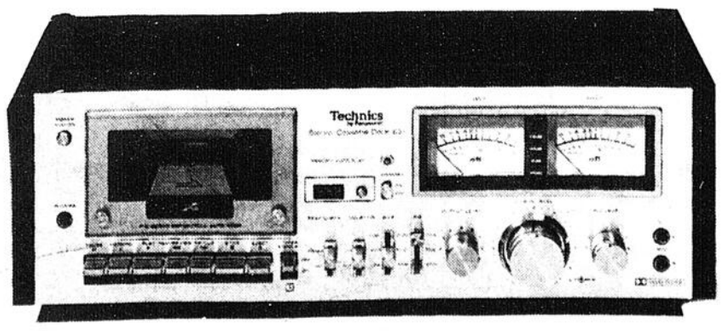

Technics
RS-631
Magnétophone stéréo haute fidélité à cassette avec compartiment sur le devant, dispositif mémoire-reprise et sélecteurs séparés à trois positions pour l'égalisation et la polarisation.

Technics de Panasonic

gf gagnon FRERES
MEUBLES DE VOTRE LOCALITE

Epuration des moeurs politiques

Les contrats maintenant octroyés par l'ordinateur

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec a franchi une autre étape vers son objectif d'épuration des moeurs politiques en soumettant à des fichiers sur ordinateurs les soumissions présentées par une certaine catégorie de personnes en vue de l'obtention d'un contrat dans un quelconque ministère, sauf pour l'instant aux réseaux des ministères des Affaires sociales et de l'Education.

La responsabilité de l'administration du nouveau système, qui s'applique aux contrats de moins de $2,000, a été confiée au service général des achats de sorte que toute intervention discrétionnaire du personnel politique est éliminée dans le choix des fournisseurs au gouvernement.

C'est ce qu'ont expliqué, hier à la presse, le ministre des Travaux publics, Mme Jocelyne Ouellette, et ses principaux collaborateurs, qui ont précisé que dorénavant, les fournisseurs régionaux auront préséance sur les autres pour un contrat à remplir dans la région visée.

Dès qu'un ingénieur-conseil ou un publiciste aura obtenu un contrat, il sera temporairement rayé du fichier de façon à donner la chance à ses collègues de décrocher eux aussi, à tour de rôle, une commande gouvernementale.

Pour l'instant, comme amorce du processus, sept fichiers sont contenus dans l'ordinateur:

— le fichier des professionnels reliés à la construction;

— le fichier des professionnels reliés à l'administration;

— le fichier des services auxiliaires;

— le fichier des services reliés à la sécurité;

— le fichier des services reliés à l'audio-visuel et aux arts graphiques;

— le fichier des services reliés à la publicité;

— le fichier des entrepreneurs en construction.

Les six premiers sont déjà en opération depuis le 16 octobre dernier, tandis que le septième le sera sous peu.

Pour pouvoir s'inscrire, a expliqué le ministre Ouellette, une firme doit avoir une place d'affaires au Québec et offrir des garanties minimales d'aptitude, d'expérience et de compétence. Chaque exécution de contrat sera d'ailleurs suivie d'un rapport d'évaluation de la qualité du rendement de l'entreprise, notamment sur le plan du respect du mandat, des échéanciers et du budget.

Il faudra, notamment, qu'une firme ou qu'un professionnel possède une expérience d'au moins deux ans pour obtenir un contrat de façon à éliminer l'entrée en action de "nouvelles firmes" non qualifiées pour remplir un travail.

Les contrats visés concernent notamment l'engagement des firmes d'ingénieurs-conseils, d'architectes, et autres professionnels reliés au domaine de la construction, d'experts en gestion, d'agences de sécurité, d'entreprises fournissant des services ménagers et autres services auxiliaires, d'agences de publicité et de services audio-visuels.

Ainsi donc, a poursuivi le ministre, le nouveau système d'octroi des contrats vise trois objectifs: A) éliminer le favoritisme et l'arbitraire en assurant à tous les fournisseurs compétents une chance égale de fournir leurs services au gouvernement; B) rendre plus efficaces et moins onéreux les services et les biens ainsi requis et C) assurer une répartition régionale adéquate des contrats et une juste distribution entre fournisseurs de tailles petites ou moyennes et les grandes entreprises dans plusieurs domaines d'activités.

Les fichiers comportent, par ailleurs, une classification des contrats selon différents niveaux d'honoraires.

Concrètement, ceci signifie par exemple que des professionnels reliés à la construction, comme les ingénieurs-conseils s'inscrivent au fichier selon leur profession et leur spécialité, et selon le principe de régionalisation.

Sur le plan des honoraires, enfin, chaque firme s'inscrit à trois niveaux de son choix entre:

— $15,000 et en dessous, $15,000 à $50,000, $50,000 à $100,000 et $100,000 et plus.

Le choix d'une firme pour l'exécution d'un contrat à donner sera dorénavant fait par l'ordinateur qui tirera au sort, dans la liste, celle qui se verra octroyer le mandat.

A chaque année, le gouvernement alloue environ 5,000 contrats d'une valeur variant entre $400 millions et $500 millions, dont 850 contrats et environ $15 millions par le ministère des Travaux publics.

Pour l'Opposition, c'est du "pétage de jarretières"

QUEBEC (PC) — L'Opposition à l'Assemblée nationale a accueilli mardi avec scepticisme la fin du patronage dans l'octroi des contrats annoncée par le ministre des Travaux publics, Mme Jocelyne Ouellette.

Pour le libéral André Marchand, député de Laurier, cette nouvelle politique "ressemble à du tape-à-l'oeil".

Selon M. Marchand, c'est le Parti libéral qui a mis fin au patronage en instituant un système de soumissions publiques, en créant un Service des achats et en créant le Conseil du trésor.

Pour le député de Laurier, le Parti québécois manifeste par là "un excès de vertu trop suspect pour que l'Opposition libérale ne cesse d'exercer une surveillance". C'est une autre étape dans la propagande référendaire, a conclu M. Marchand.

De son côté, l'unioniste Serge Fontaine, de Nicolet-Yamaska, croit que le ministre Ouellette veut faire du "vedettariat" en annonçant cette politique pour une deuxième fois.

Cette politique avait déjà été rendue publique par un arrêt en conseil datant du 14 février dernier, estime M. Fontaine.

Selon le député unioniste, il s'agit là de "verbiage et de pétage de bretelles". Constatant que le ministre était une femme, M. Fontaine a remplacé immédiatement l'expression "pétage de bretelles" par "pétage de jarretières".

M. Fontaine a prétendu que le gouvernement se donnait une "façade de transparence qui n'éliminera pas le patronage."

Quant au député de Beauce-sud, M. Fabien Roy, il estime qu'il ne faut pas "être naïf".

Ce sont de beaux principes, mais ce sont encore les ordinateurs qui vont choisir, a conclu M. Roy. "Il faudrait que les ordinateurs se présentent aux élections".

La libéralisation du commerce, une bonne occasion pour nous

QUEBEC (PC) — Le mouvement de libération du commerce international étant inéluctable, il ne sert à rien d'adopter la politique de l'autruche. Au contraire, il faut considérer ce mouvement comme l'occasion de résoudre le problème du vieillissement de la structure industrielle du Québec.

C'est le message livré par le directeur du Conseil économique du Canada (CEC), M. Robert Lévesque, devant les membres de l'Association des commissaires industriels du Québec, réunis en congrès à Québec jusqu'à mercredi.

S'appuyant sur le rapport publié en juin dernier par son organisme, M. Lévesque a rappelé que les problèmes d'ajustement industriel dus à la libéralisation du commerce international mettent directement en cause un peu plus de 100,000 emplois au Québec et de 20,000 à 35,000 en Ontario.

Le conférencier s'est dit très déçu des réactions négatives qui sont venues du gouvernement du Québec, des commentateurs de l'actualité et des chefs des industries visées à la suite de la publication de ce rapport.

"Plutôt que de voir les prises de position de notre organisme comme un rêve d'économiste du 18e siècle, les leaders de l'économie québécoise, leur gouvernement et les travailleurs des industries visées devraient voir un allié dans le Conseil économique du Canada", a-t-il souligné.

Selon M. Lévesque, les Canadiens ont le choix entre conserver la structure actuelle de notre économie en ignorant l'évolution du système mondial ou bien d'essayer de s'adapter à la situation nouvelle.

Pour sa part, le CEC favorise cette deuxième option et suggère que l'adaptation industrielle du Canada s'effectue par l'utilisation des mécanismes du marché.

Dans l'industrie du textile, par exemple, cette approche signifierait la fin de l'imposition de quotas d'importation, de façon à laisser agir les forces du marché.

Pour pallier à la disparition des secteurs traditionnels qui en résulterait, le Conseil propose l'affectation de fonds fédéraux à un programme de développement conjoint avec les provinces concernées en vue d'une réorganisation générale des industries situées dans les régions vulnérables.

Le directeur du Conseil économique du Canada considère que la création de ce fonds spécial d'un montant de $4 milliards serait une occasion clé pour le Québec et l'Ontario, de demander au reste du Canada et aux autres secteurs industriels de participer aux coûts de l'ajustement industriels de participer aux coûts de l'ajustement industriel nécessaire.

"A mon avis, nous devrions considérer la nouvelle menace que présente la concurrence du Tiers-Monde comme une occasion nous permettant de commencer à résoudre ce problème. Autrement, a-t-il conclu, nous risquons de voir s'accentuer davantage les disparités régionales au détriment du Québec."

McGill n'a pas trop à souffrir des politiques du PQ

TORONTO (PC) — Des dirigeants de l'Université McGill ont affirmé lundi qu'ils étaient las et échaudés d'entendre les gens dire que leur institution, fondée en 1822, éprouvait des difficultés depuis l'avènement d'un gouvernement souverainiste à Québec.

Selon le vice-recteur responsable de la planification, M. Edward Stanbury, McGill n'a pas souffert autant que les gens ne l'imaginent mais le nombre d'inscriptions pourrait baisser d'environ 300 par an d'ici les 10 prochaines années, pour passer de 17,060 à environ 12,000.

M. Stanbury a ajouté que les mesures nationalistes du gouvernement péquiste pourraient avoir un effet dévastateur à l'avenir pour McGill. Les démissions au sein du corps professoral, fort de 1,300 membres, ont atteint 65 l'an dernier, contre 24 il y a deux ans.

La proportion d'étudiants francophones cette année est de 20 pour cent alors qu'elle était de six pour cent en 1970.

De son côté, le recteur Robert Bell a précisé que 65 pour cent des étudiants de McGill venaient des écoles anglaises du Québec.

"S'il y a une réduction de la communauté anglophone à Montréal et à Québec, a-t-il dit, il y aura une réduction à McGill." L'université est assez à l'aise financièrement, même si les compressions budgétaires du ministère de l'Education l'ont laissée avec un déficit de $2 millions sur un budget total de $100 millions.

M. Bell a ajouté avoir reçu l'assurance du premier ministre René Lévesque que le gouvernement n'était "pas parti à la chasse de McGill".

"Nous avons beaucoup de soucis, a-t-il déclaré, mais il ne s'agit pas de quelqu'un qui pointe une arme à feu contre notre tête. C'est l'image dont je veux me départir."

HOTEL LAURENTIEN SALOON

10 DANSEUSES SERVEUSES

MACHINES A BOULE ELECTRONIQUES

SPECTACLE CONTINUEL DE 15H00 A 3H00

330, JACQUES-CARTIER EST 543-4980

Hop la vie et les bas prix!

1.5 litre

Épargnez 15¢

Le temps des soirées entre amis est revenu et vous aurez sûrement à servir beaucoup de 7UP. Faites donc une bonne provision de notre format 1.5 litre pour ne jamais être à court!

OFFREZ-VOUS LE DISQUE "HOP LA VIE"

Procurez-vous le disque "HOP LA VIE! avec Christine Chartrand" pour $2.98 (cassette ou cartouche pour $3.98), plus $1.25 de frais de manutention et la taxe provinciale.

Écrire à:
Offre HOP LA VIE,
C.P. 3333,
Succursale "C",
Montréal, H2L 2H0

ou téléphoner à:
(Région de Montréal)
514-526-4411
(Ailleurs en province) 1-800-361-2415

15¢ Ce coupon vaut 15¢ à l'achat d'une bouteille de 1.5 litre de 7UP
Un seul coupon par bouteille

Cette offre est valable jusqu'à minuit le 31 déc. 1978

M. le marchand, Seven-Up Canada Limited vous paiera 15¢ plus 5¢ de frais de manutention jusqu'au 31 décembre 1978 pour chaque coupon que vous remettront vos clients selon les conditions de la présente offre. Toute autre demande de remboursement constitue une fraude. Ces coupons seront nuls et irrecevables si vous ne pouvez fournir, à la demande de Seven-Up Canada Limited, la preuve que vous avez souscrit à toutes ces conditions. Tous les coupons que vous enverrez deviendront la propriété de Seven-Up Canada Limited. Pour remboursement, poster à Seven-Up Canada Limited, C.P. 3 000, Saint-John (Nouveau-Brunswick) E2L 4L3.

0983779H

15¢ Seven-Up, 7UP et Pepsi sont des marques déposées qui identifient le produit de The Seven-Up Company

Gagnez doublement avec aérogain

Voyagez au bout du monde

Deux façons faciles de gagner:

1 Coupons-voyage aérogain

Épargnez jusqu'à 50% sur le prix d'un billet d'avion CP Air pour vos prochaines vacances.

Lorsque vous aurez accumulé une valeur de $100.00 en reçus de caisse (datés après le 17 septembre 1978), inscrivez vos nom, adresse et numéro de téléphone sur cette enveloppe, et pour 1¢ seulement et votre enveloppe contenant $100.00 en reçus de caisse, vous recevrez un coupon-voyage "Aérogain" de $5.00 d'un des supermarchés Provigain participants. Conservez vos reçus de caisse Provigain, car pour chaque $100.00 en reçus de caisse Provigain et 1¢ vous obtiendrez un coupon-voyage "Aérogain" de $5.00.
Quand vous aurez amassé plusieurs coupons-voyage "Aérogain", échangez-les à l'achat d'un billet d'avion pour n'importe quelle destination desservie par CP Air. Des billets de correspondance peuvent être achetés en même temps que ceux de CP Air. La valeur totale des coupons-voyage utilisés ne doit pas cependant excéder 50% du tarif CP Air, sur n'importe quel billet. Cette offre ne s'applique pas aux vols nolisés de CP Air. Les coupons-voyage "Aérogain" sont valides jusqu'au 31 décembre 1979 et ne sont pas remboursables en argent. Provigain se réserve le droit d'annuler cette offre en tout temps.

2 Concours "Gagnez aérogain"

24 billets d'avion plus $6,000 à gagner

De plus, participez au concours "Gagnez Aérogain" et remportez l'un des 12 voyages pour 2 personnes et une somme d'argent comptant pour n'importe quelle destination desservie par CP Air. Participez autant de fois que vous le désirez, aucun achat n'est requis. Chaque prix comprend deux billets d'avion classe économique pour n'importe quelle destination desservie par CP Air, vol direct aller-retour, plus $500.00 en argent de poche, représentant une valeur marchande totale approximative de $600.00 à $5,000.00 selon la destination choisie. Provigain procèdera à deux tirages de voyages pour deux aux dates suivantes: 3 novembre, 17 novembre, 1er décembre, 15 décembre, 29 décembre 1978 et 12 janvier 1979. Déposez vos formules de participation dans les boîtes marquées "Gagnez Aérogain" dans les supermarchés Provigain participants. Tous les prix doivent être utilisés avant le 31 janvier 1980.

Amassez vos coupons-voyage dès aujourd'hui!

Offre de lancement

Découpez ce coupon et pour 1¢, vous recevrez un coupon-voyage "Aérogain" additionnel de $5.00 lorsque vous échangerez votre premier $100.00 de reçus de caisse Provigain. Cette offre de lancement est en vigueur jusqu'au 11 novembre 1978.

$5.00 aérogain

Merci d'avoir choisi provigain

TEMOIGNAGE — L'ex-premier ministre, Robert Bourassa, qui a témoigné hier pendant plus de trois heures devant les membres de la Commission Malouf, n'a pas tellement apporté d'éléments nouveaux relativement aux coûts pharamineux des Jeux olympiques.

(Téléphoto PC)

Commission Malouf

Le témoignage de Robert Bourassa apporte peu d'éléments nouveaux

. par Françoise Côté

MONTREAL (PC) — Il ressort du témoignage très attendu de l'ancien premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, que c'est le respect de l'autonomie administrative de la ville de Montréal, ainsi que la grande crédibilité acquise par le maire Jean Drapeau avec le succès de l'Expo 67, qui a retenu le gouvernement québécois d'intervenir plus tôt qu'en novembre 1975 pour mettre en tutelle l'organisation des Jeux.

M. Bourassa a témoigné pendant plus de trois heures devant la Commission d'enquête présidée par M. le juge Albert Malouf, qui est chargé de faire toute la lumière sur les coûts des Jeux olympiques qui ont atteint $1,27 milliard. L'ancien premier ministre libéral n'a pas apporté tellement d'éléments nouveaux, affirmant qu'il n'avait, comme chef de gouvernement, pas eu le temps de s'occuper des détails de l'organisation des Jeux. Il s'en est remis pour cela au ministre d'Etat responsable M. Fernand Lalonde.

Secret d'office

Avant que l'ancien premier ministre n'entame son témoignage, son procureur, Me Raynald Langlois, a mentionné que M. Bourassa est toujours lié par les deux serments d'office qu'il a prêtés en 1970 et en 1973 comme premier ministre. De plus, certains documents secrets au sujet des Jeux ne sont plus en sa possession, mais en celle du gouvernement actuel.

Le sous-ministre adjoint de la Justice, Me Michel Décary, a reconnu que les documents demeurés secrets jusqu'à maintenant doivent le rester, à moins que le gouvernement en conseil n'acquiesce à une demande expresse de la commission pour leur production.

Au nom du ministre actuel de la Justice et procureur général, Me Décary a dit qu'en principe le gouvernement n'a pas d'objection à relever M. Bourassa de son secret d'office si cela s'avère nécessaire pour l'enquête. Quant à certains documents, il a dit qu'il pourrait y avoir en pratique certains accommodements c'est-à-dire que ceux-ci pourraient être produits en séance à huis clos.

Cependant, cette possibilité n'a eu à être évoquée au cours du témoignage de M. Bourassa par la suite.

Conflits à Montréal

Le témoignage de M. Bourassa a porté sur la période s'étendant d'octobre 1973 à novembre 1975. L'ancien premier ministre, qui a, depuis la défaite de son gouvernement en 1976, quitté la politique active, a dit qu'au cours de cette période il a été plus souvent question de conflits de travail avec le maire Drapeau que de problèmes des Jeux olympiques. Il a rappelé les grèves des pompiers, de la police et du métro.

Il a cependant reconnu se souvenir qu'il y avait eu des problèmes de collaboration avec le Comité de contrôle des Jeux olympiques (CCJO) et la ville de Montréal. Il a admis qu'il avait fallu de janvier à juillet 1974, avant que l'on en vienne à s'entendre sur le choix d'un mandataire-coordonnateur, qui fut la Firme Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés, comme le voulait la ville de Montréal.

D'ailleurs, a précisé M. Bourassa, tout cela s'est passé, alors que le gouvernement avait une session parlementaire très remplie avec en particulier le débat sur la loi 22 pour la langue française. M. Bourassa a dit que le gouvernement du Québec avait été rassuré par le rapport des fonctionnaires du Conseil du Trésor d'Ottawa qui avaient dit que les coûts prévus pour les Jeux étaient "réalistes".

Rôle de Paul Desrochers

Au début de 1974, le gouvernement Bourassa a de nouveau été rassuré par le succès inespéré de la Loterie Olympique, dont le premier tirage a remporté $25 millions, tandis que les prévisions se chiffraient à 32 millions pour tous les tirages. Enfin, la nomination du mandataire-coordonnateur était apparue à M. Bourassa comme un autre facteur positif.

Aussi, quand il est devenu évident que le déficit atteindrait $200 millions le gouvernement Bourassa a cru que Montréal pourrait l'assumer d'autant plus que l'on escomptait tirer des revenus des installations qui resteraient après les Jeux.

C'est avec l'escalade des coûts en 1975 et, alors que l'échéancier n'était pas respecté, que le premier ministre Bourassa a décidé d'intervenir. Il était devenu difficile, sinon impossible d'obtenir de la ville de Montréal les renseignements nécessaires. Le gouvernement a, alors décrété la tutelle de l'organisation des Jeux en novembre 1975.

M. Bourassa a précisé que le maire Drapeau avait été d'accord pour "une forme d'intervention du gouvernement du Québec, mais qu'il avait des contraintes qui n'étaient pas les nôtres".

Le rôle de M. Paul Desrochers, ancien conseiller particulier du premier ministre Bourassa, a aussi été discuté devant la commission. L'ancien premier ministre a rappelé que M. Desrochers a quitté son service au début de 1974 et que ce n'est pas à sa demande, mais à celle de la ville de Montréal qu'il a été amené à faire partie du COJO. M. Desrochers n'est donc pas intervenu au nom du gouvernement dans l'organisation des Jeux.

Enfin, au sujet des relations de travail sur le chantier des Jeux, M. Bourassa a dit que le maire Drapeau avait espéré qu'une entente pourrait intervenir avec les syndicats qui avait eu lieu sur les chantiers de l'Expo 67. Interrogé pour savoir s'il aurait été prêt, comme premier ministre, à recommander à l'Assemblée nationale un amendement à la loi qui régit les travailleurs de la construction pour rendre légale une telle entente, M. Bourassa n'a pas répondu directement.

En terminant son témoignage, M. Bourassa a dit qu'il est prêt à revenir témoigner devant la Commission Malouf si celle-ci le désire.

Navigation sur les Grands Lacs

Profond soupir de soulagement des armateurs et producteurs

MONTREAL (PC) — La navigation sur les Grands Lacs et la voie fluviale devrait revenir à la normale au cours de la semaine, à la suite du retour au travail des ingénieurs maritimes en grève. En effet, ces derniers ont décidé, mardi, de respecter la loi spéciale adoptée le jour même par le Parlement canadien et leur ordonnant de reprendre la mer.

En tout, 122 cargos appartenant à la Fédération des armateurs des Grands Lacs étaient paralysés par cette grève qui aura duré 10 jours.

Ce retour au travail obligatoire a été accueilli avec soulagement par les producteurs de céréales des Prairies qui redoutaient des pertes énormes, ne pouvant livrer les céréales déjà vendues. Ce fut également un soulagement pour les producteurs de minerai de fer qui utilisent ce moyen de transport pour acheminer le minerai de la Côte-Nord du Québec et du Labrador vers les sidérurgies américaines.

En début d'après-midi, mardi, la majorité des 375 ingénieurs en grève étaient de retour sur leur navire, ce qui a permis une reprise des activités de chargement et de déchargement dans bien des cas.

Ce règlement forcé a permis aux élévateurs à grain de Thunder Bay, Ont., d'annuler les avis de mise à pied qu'un grand nombre de manutentionnaires avaient reçu lundi.

Loi spéciale

La loi spéciale ordonnant aux ingénieurs de retourner immédiatement au travail a été déposée en soirée, lundi, expédiée à la Chambre des communes et à la Chambre haute à une allure marathonienne de sorte qu'elle a pu être sanctionnée par le gouverneur général Jules Léger mardi avant-midi.

Les dirigeants syndicaux se sont donc trouvés devant un fait accompli. Etant donné qu'ils n'avaient nullement l'intention de défier la loi, ils ont donc communiqué par téléphone avec le QG du syndicat pour demander à leurs membres de retourner au travail immédiatement.

"Nous sommes désappointés, mais puisque la loi a été adoptée, nous n'avons pas le choix, il nous faut reprendre le travail", a commenté M. Gil Gauthier, président du Syndicat canadien des officiers de pont.

M. Norman Hall, président de l'Association canadienne des armateurs des Grands Lacs, a dit que la majorité des 122 cargos fonctionneraient à plein dès la fin de la journée mercredi quoique certains ne seront pas de retour aux conditions qui prévalaient avant la grève avant jeudi ou même vendredi.

Les armateurs ont affirmé que la grève leur a coûté $200,000 par jour, y inclus les salaires versés aux 2,100 marins qui se tournaient les pouces depuis 10 jours.

CHEZ

gf gagnon FRERES

406, rue Racine, Chicoutimi

PROMOTION DES PRODUITS DE BEAUTE

fernand aubry

Un concept science et beauté des produits hypoallergéniques alléant l'efficacité dans la sécurité:

LA LIGNE FONDAMENTALE — fernand aubry

Composée de 4 produits essentiels:

Lait démaquillant	$ 6.00
Lotions	$ 5.95
Crème de base	$ 8.25
Crème de nuit	$10.50

Ces produits sont disponibles pour peaux sensibles à tendance grasse, et pour peaux sèches.

OFFRE EXCEPTIONNELLE: avec tout achat de **$9.50 ou plus,** vous recevrez **GRATUITEMENT** une trousse Beauté Voyage.

Les technocrates: grains de sable dans la machine

THETFORD-MINES (PC) — Il ne faut pas se surprendre que les sociétés québécoises d'Etat soient constamment déficitaires, puisqu'elles sont dirigées non pas par des administrateurs mais par des technocrates.

C'est ce que soutient le chef de l'Union nationale et député de Lotbinière, M. Rodrigue Biron.

Parlant devant les membres d'un club social de Thetford-Mines, M. Biron a notamment cité le cas de la Société nationale de l'amiante (SNA), qui, selon lui, sera dirigée par des technocrates et des bureaucrates.

"Ce sera de la mauvaise administration parce que le gouvernement aurait dû choisir des administrateurs avertis et non pas des fonctionnaires", a-t-il soutenu, tout en attribuant également cette situation au refus d'engagement politique des hommes d'affaires.

Woolco

Obtenez 30% à 33⅓% plus d'image pour tous vos films Instamatic 110 et 126 développés avec etcovision

POUR VOS FILMS D'APPAREIL INSTAMATIC "POCKET 110":
Woolco vous offre une photo 4 x 5¼ po au lieu du format habituel de 3½ x 4½ po. Vous obtenez donc 33⅓% plus d'image.

AUSSI, POUR VOS FILMS D'APPAREIL INSTAMATIC 126:
Woolco vous offre une photo 4 x 4 po au lieu du format habituel de 3½ x 3½ po. Vous obtenez donc 30% plus d'image.

- **OBTENEZ UN AUTRE FILM**
Woolco vous offre UN AUTRE FILM sans frais supplémentaires. Cette offre n'est valable que pour les films pour photos-couleur de types 110, 126 et 135. Chez Woolco, vous en obtenez plus pour votre argent!

- **ALBUM À PHOTOS**
Pour chaque film 110, 126 et 135 que vous faites développer, vous recevez, sans frais supplémentaires, un album pour photos ETCOVISION.

FORMAT 110 GRANDEUR RÉELLE 5¼"

FORMATS 110 ET 126 GRANDEUR RÉELLE 4"

FORMAT 126 GRANDEUR RÉELLE 4"

Nous utilisons le papier Kodak pour sa beauté, sa qualité.

Woolco

PLACE DU ROYAUME 1451 boul. Talbot, Chicoutimi
CHICOUTIMI CENTRE-VILLE 141, rue Racine est, Chicoutimi
GALERIES JONQUIÈRE 700 boul. St-François, Jonquière
CARREFOUR ALMA 705 avenue du Pont nord, Alma

CONFIEZ-NOUS VOS FILMS

HEURES D'OUVERTURE LUNDI, MARDI et MERCREDI de 9h15 a 17h30 JEUDI et VENDREDI de 9h15 a 21h SAMEDI de 9h15 a 17h

québec en bref

DETECTEUR DE BRUIT — Autant les détecteurs de bruit étaient exécrés de la plupart des capitaines d'industries et dirigeants d'entreprises, autant ils ont augmenté leur cote de popularité auprès de ces mêmes personnes depuis quelques années. C'est du moins l'opinion de l'ingénieur Geoff Perry de la firme Bruel & Kjaer de Montréal.

(Téléphoto PC)

Popularité de Drapeau

MONTREAL (PC) — Selon un sondage dont les résultats sont publiés par le quotidien La Presse, pas moins de 72 pour cent des électeurs qui ont décidé de leur vote choisiront le maire sortant Jean Drapeau, lors des élections municipales du dimanche 12 novembre.

Il s'agit d'un sondage réalisé auprès de 600 Montréalais, les 10, 11 et 12 octobre derniers, pour le compte de la région Montréal-Centre du Parti québécois.

De leur côté, M. Serge Joyal, du Groupe d'action municipale, ne recueille que 18 pour cent des intentions de vote et M. Guy Duquette, du Rassemblement des citoyens de Montréal, 10 pour cent. On a cependant enregistré 26 pour cent d'indécis quant au choix d'un candidat à la mairie et le 72 p.c. de M. Drapeau "tient compte de la répartition de ces indécis entre les trois candidats".

Le même sondage révèle que 60 p.c. de l'électorat se trouve satisfait de l'administration actuelle, 25 p.c. est insatisfait et 15 p.c. ne sait pas. Chez les francophones, 53 p.c. de ces satisfaits le sont à cause du métro et 47 p.c. à cause des Jeux olympiques de 1976 et de l'Expo 67. Chez les insatisfaits, 59 p.c. le sont à cause de la "dictature" du maire dans la préparation des JO et 50 p.c. à cause des coûts élevés de l'événement.

Toujours chez les francophones, les problèmes prioritaires sont ceux du logement (83 p.c.) et des taxes (41 p.c.).

Locataires et locateurs

QUEBEC (PC) — Un projet de loi portant sur les relations entre locataires et locateurs sera déposé à l'Assemblée nationale d'ici deux ou trois semaines.

Selon le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, ce sera une première étape vers une politique québécoise de l'habitation.

"Nous préférons agir, a-t-il dit hier durant la période des questions à l'Assemblée nationale, dans les centres urbains où l'action nous semble la plus urgente."

Il a rappelé que 80 pour cent de la population des centres urbains est locataire.

Prise en charge du Centre Paul-Sauvé

QUEBEC (PC) — Le gouvernement prendra en charge le Centre Paul-Sauvé, une arena de 5,000 sièges située dans l'est de Montréal.

Le ministre responsable des Sports, M. Claude Charron, a déposé mardi un projet de loi autorisant la Régie des installations olympiques — RIO — à prendre en charge cet établissement.

Selon le projet de loi, la RIO veillera à administrer et à fournir des services aux utilisateurs du Centre Paul-Sauvé.

Société de commandite

QUEBEC (PC) — En voulant augmenter les investissements de risque en matière de prospection minière, le gouvernement garde à l'oeil le principe de la protection du public.

C'est l'assurance qu'a donnée hier le ministre québécois de la Justice, Me Marc-André Bédard, au cours de l'étude en commission parlementaire du projet de loi 75.

Ce projet de loi modifie certains articles du Code civil dans le but d'assouplir les règles de la société en commandite.

Pour répondre aux inquiétudes soulevées par le député libéral de Marguerite-Bourgeoys, M. Fernand Lalonde, le ministre de la Justice a déclaré que le principe de la protection du public et les recours prévus au Code civil continueront d'exister.

La Commission des valeurs mobilières continuera donc d'exercer sa surveillance quant aux actions et participations des sociétés en commandite.

M. Bédard a également précisé que les nouvelles règles du jeu concernant ces sociétés en commandite trouveront leur application non seulement dans le domaine de la prospection minière, mais encore dans la construction immobilière et dans le secteur cinématographique.

L'avenir politique de Garneau

QUEBEC (PC) — Le député libéral de Jean-Talon à l'Assemblée nationale et candidat défait au congrès à la direction du Parti libéral du Québec, M. Raymond Garneau, a ouvert la porte à toutes sortes de rumeurs, lundi soir, en laissant entendre qu'il songeait toujours à son avenir politique.

C'est l'impression générale qui se dégage des propos tenus par l'ex-ministre des Finances dans une allocution qu'il prononçait devant quelque 400 militants libéraux réunis à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association libérale de Jean-Talon.

"Il est évident que je n'ai pas envie d'abandonner le Parti libéral du Québec, mais il reste que, après des événements comme ceux que j'ai connus, on est obligé de réfléchir, de repenser son orientation", a affirmé M. Garneau.

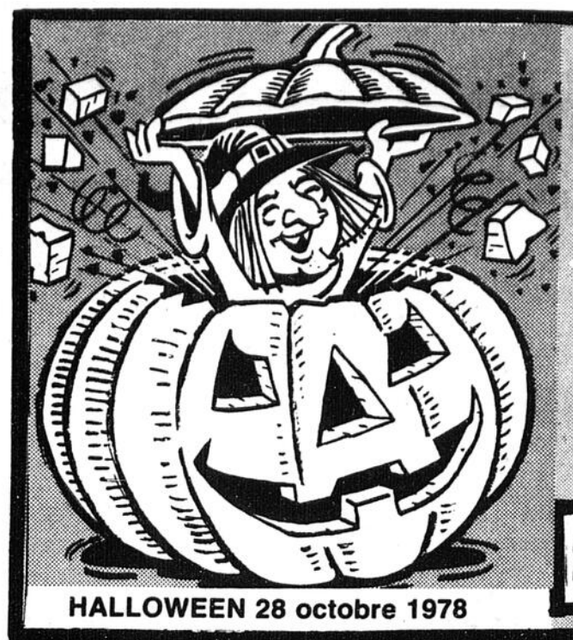
HALLOWEEN 28 octobre 1978

A VOTRE MARCHE go-go

546, PRICE O., CHICOUTIMI.

21 AU 28 OCT. 1978

BAS PRIX TEMPORAIRES GO-GO

GATEAU CAMPAGNE
Saveurs assorties. 520 g.
.74

DETERSIF PUNCH
Boîte 6 litres.
2.58

HUILE D'ARACHIDES
Pure Régina, bouteille 32 onces.
1.98

SAUCE A HOT CHICKEN
NOTRE DAME, boîte 14 onces.
4/.98

FROMAGE FONDU
CHEEZ WHIZ, format 2 lb.
2.98

CONCENTRE JAVEL
GO-GO, contenant 128 onces.
.58

SUCRE A GLACER
Boîte 500 g.
.32

BISCUITS PETIT BEURRE
De VIAU, boîte 24 onces.
1.18

TIRE
à la mélasse et vanille
PERES TRAPPISTES SAC 18 ONCES
.88

BAS PRIX DE TOUS LES JOURS

Shortening CRISCO, boîte 3 lb.	2.18
Pâte dentifrice CREST, tube 150 ml.	1.38
Savon de toilette Palmolive 3 pains régulier, 1 pain gratis.	1.04
Marmelade Sherriff GOOD MORNING, jarre 24 onces.	1.10
Tampons à récurer JET, boîte de 10.	.42
Pâté Cordon Bleu Veau, poulet, porc, boîte 3 onces.	.36
Farine à pain FIVE ROSES, sac 20 k.	6.58
Céréales Sugar Crisp Boîte 8 onces.	.82
Couches nouveau-né PAMPERS, 30 couches.	2.44
Fromage Parmesan rapé Contenant 8 oz.	1.84
Maïs en épis IDEAL, boîte de 4 épis.	.78
Champignons ELBEE, morceaux, boîte 10 onces.	.76
Cocktail aux fruits LIBBY'S, boîte 28 onces.	.92
Guimauves Aéro formées KRAFT, sac 11 onces.	.48
Ketchup aux tomates Bte 100 oz.	2.72
Nettoyeur M. Net Contenant 32 onces.	1.34
Pâte de tomates PRIMO, boîte 13 onces.	.58

VIANDE PRE-EMBALLEE A 100% POUR DE MEILLEURS PRIX

HAUT DE RONDE DE BOEUF "OUEST"
Congelé, morceaux: 2½ à 3 lb.
1.68 la livre

Longe de porc fraîches
Bout du filet, morceaux: 2½ à 3 lb.
1.78 la livre

Côtelettes de porc fraîche
Tranchées (chops).
1.88 la livre

Steak
Haché maigre.
1.68 la livre

Haut de ronde de boeuf "Ouest"
Congelé tranché steak.
1.88 la livre

Saucisses fraîches pure porc
AL-PI-CLO
la livre .88

FRUITS ET LEGUMES FRAIS TOUS LES JOURS

Brocoli frais
Produit U.S.A., grosseur: 14.
chaque .78

Navets
Produit du Québec, Canada, # 1.
la livre .10

Raisins verts
Calnéria, produit U.S.A.
la livre .78

Canneberges (atocas)
Produit U.S.A., cello 16 oz.
.48 chaque

Citrouilles Produit du Québec.
PETITE .72 MOYENNE .82 GROSSE .92

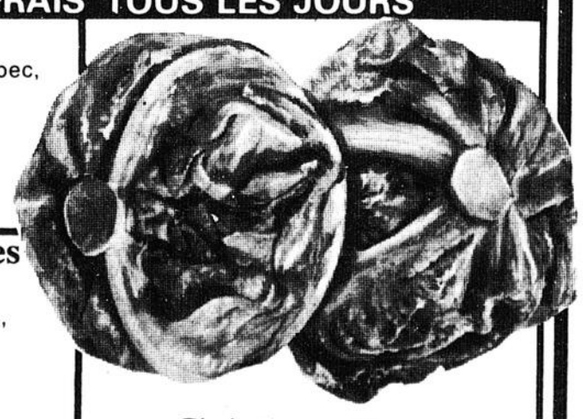

SALADE
Californie, # 1, grosseur: 24.
chaque .42

Keith Richards

En liberté surveillée pour un an

Richards devra jouer pour les aveugles

TORONTO (PC) — Le guitariste Keith Richards des Rolling Stones a été placé hier en liberté surveillée pour un an et a reçu l'ordre du tribunal de se produire en concert au bénéfice de l'Institut canadien des aveugles.

Le musicien britannique âgé de 34 ans a admis lundi sa culpabilité à une accusation de possession simple d'héroïne. Au moment de son arrestation, il avait été accusé de possession d'héroïne dans le but d'en faire le trafic et de possession de cocaïne.

Le juge Lloyd Graburn a également ordonné à Richards de se produire en concert au bénéfice des aveugles d'ici six mois.

Cependant le directeur exécutif de l'INCA, M. Robert Story, a formulé l'espoir que ce concert soit tenu dans une salle plus grande que l'auditorium de l'Institut qui ne peut accueillir que 200 personnes.

Par la suite, le propriétaire du Maple Leaf Gardens, Harold Ballard a proposé que le concert soit tenu dans l'amphithéâtre de 16,000 sièges.

L'ordonnance du tribunal stipule également que Richards devra continuer à recevoir des traitements dans une clinique newyorkaise pour se débarrasser de sa narcomanie.

Il devra également rencontrer un agent de probation d'ici 24 heures et en mai et septembre de l'an prochain.

Perquisition

Des accusations avaient été portées contre le guitariste en février 1977, à l'issue d'une perquisition dans sa chambre d'hôtel.

A l'époque, les Stones séjournaient à Toronto pour l'enregistrement de leur long-jeu "Love You Live".

Le chef de possession de cocaïne a été rayé de l'acte d'accusation lorsque le président du tribunal a affirmé que le ministère public n'avait déposé aucun élément de preuve à ce sujet.

Au cours de l'audience de lundi, il a été mis en preuve que Richards était héroïnomane depuis 1972 et qu'il avait échoué dans ses trois tentatives de se libérer de l'emprise de cette drogue.

L'avocat du Britannique, Me Austin Cooper a comparé Richards à Van Gogh, Aldous Huxley et F. Scott Fitzgerald.

"Il ne devrait faire l'objet d'aucun traitement de faveur, mais je demande à votre seigneurie de le comprendre en tant qu'homme créateur et torturé qui a énormément contribué à modeler l'expression artistique, a plaidé son avocat.

"Il s'est tourné vers l'héroïne dans le vain espoir de reprendre goût à la vie. Je vous demande de comprendre la totalité de cet homme."

Le représentant du ministère public, Me Paul Kennedy a réclamé une peine d'emprisonnement de six à douze mois pour l'accusé.

Le juge Graburn a cependant décidé de pas donner suite à cette demande. "La société y gagnera davantage à long terme si vous poursuivez vos traitements contre la narcomanie", a dit le juge.

L'auditoire a applaudi au moment où le président du tribunal a prononcé la peine.

Le Canada disposé à accueillir 100,000 immigrants en 1979

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a fixé à 100,000 le niveau d'immigration au Canada pour 1979, soit une légère augmentation par rapport au niveau de 90,000 prévu pour l'année en cours.

Dans le rapport annuel sur les niveaux d'immigration qu'il a déposé hier aux Communes, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Bud Cullen, a par ailleurs annoncé que l'an prochain, "on s'emploiera davantage à recruter et sélectionner des immigrants qui sont disposés à investir des fonds pour la création de débouchés au Canada".

Le ministre Cullen a rappelé qu'en 1977, 1,056 entrepreneurs ont été admis au Canada, soit 0.92 pour cent du niveau d'immigration, et qu'ils ont investi $207 millions au pays, soit 28 pour cent des $747 millions que l'ensemble des immigrants a apportés au Canada.

Les niveaux d'immigration doivent être fixés sur une base annuelle, après consultation avec les provinces, aux termes de la Loi sur l'immigration adoptée en 1977.

Le Canada a admis quelque 188,000 immigrants en 1975, 150,000 en 1976 et 115,000 en 1977.

D'après le rapport du ministre Cullen, le Québec a fixé entre 12,000 et 15,000 le nombre probable d'immigrants pour 1979, "bien qu'il voudrait intervenir pour en accueillir 18,000 nombre qui conviendrait plus à ses possibilités d'accueil".

On apprend en outre qu'en 1980, le Québec entend fixer un niveau d'immigration pour une période minimale de cinq ans.

faut être prêt!

Souscrivons à la campagne de financement 1978 du Parti libéral du Québec

"Le Parti libéral du Québec doit être prêt à faire face aux grands défis du référendum et de la prochaine élection générale. Pour être en mesure de répondre aux attentes de nos concitoyens, le Parti libéral du Québec doit compter sur l'appui de tous les électeurs qui partagent ses convictions."

Claude RYAN

Parti libéral du Québec 460, rue Gilford, Montréal H2J 1N3 626 ouest, St-Cyrille, Québec G1S 1S7

Je désire participer au financement du Parti libéral du Québec

Nom _____ Âge____

Adresse _____

Téléphone _____ District électoral _____ Code postal

Montant inclus — Chèque ou mandat-poste à: Parti libéral du Québec

Tél.:(514) 284-1212

Votre crédit d'impôt:	*Exemples:*	*Souscription:*	*Crédit d'impôt:*
		$ 24.00	*$12.00*
		100.00	*50.00*
		125.00	*56.25*

Faites votre part, votre juste part

Le Parti libéral du Québec a besoin de votre aide.

Sears

Laissez charmer vos oreilles

Les cassettes et mini-cassettes de certains disques ci-dessous sont aussi disponibles à prix spéciaux.

Sears

Conquistador **5.49**

Joe Dassin **4.99**

Plume **7.59**

Gino Vanelli **4.99**

The Who's **5.49**

Carol Douglas **5.49**

Donna Summer **10.49**

Star Mania **9.98**

Styx **5.49**

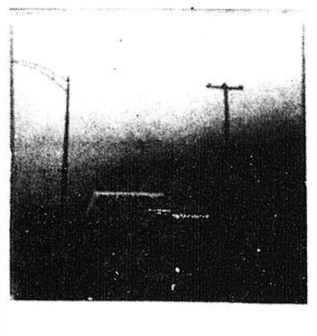

Maneige **5.49**

Beethoven **45.99**

Claude Dubois **4.99**

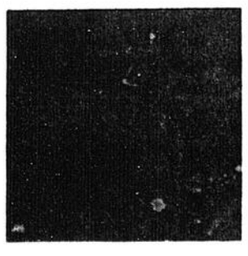

J.L. Ponty **5.49**

Dalida **5.49**

Boney M **5.49**

K.C. Sunshine **4.99**

Martin Stevens **4.99**

Disques-Rayon 58

Simpsons-Sears Limitée

alimentation Gem

LONGE DE PORC FRAIS

bout des côtes

env. 3 lb

1.29 lb

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités

Cuisses de poulets Fraîches	.98 lb.
Porc frais Gros bout du filet Env. 3 lb.	1.39 lb.
Côtelettes de porc Surplus de gras enlevé	1.89
Côtes levées de porc (spare ribs)	1.28 lb.
Tourtières au boeuf La Belle Fermière 6 on.	.69
Smoked meat Coorsh 4 env. 2 on.	1.69
Saucisses fumées Tout boeuf Coorsh Pqt 1 lb.	1.39
Tête fromagée Produit 4 étoiles Cont. 10 on.	1.03

St Cristin

EAU MINÉRALE Bout. 30 on.	.39
JUS Orange et pamplemousse, sucré ou non Bte 48 on.	.81
FÈVES JAUNES COUPÉES Canada de choix Bte 19 on.	.42
MACÉDOINE Canada de choix Bte 19 on.	.38
SIROP DE TABLE Bout. 32 on.	.61
BETTES MARINÉES Bocal 24 on.	.54
MOUTARDE PRÉPARÉE Bocal 24 on.	.53
FÈVES BLANCHES Sac 2 lb.	.85
SAVONS DE TOILETTE Pqt 8	.89
BONBONS Saveurs assorties Cello	.59
CURE-OREILLES Bte 180	.79
FROMAGE TRANCHÉ Pqt 8 on.	.79

BISCUITS DAVID Feuille d'erable, cello 400 gr. ou Tartes aux fraises, cello 450 gr. **.69**

GARNITURE POUR TARTE VACHON Bte 19 on. Bleuets: **1.09** Fraises ou framboises: **.85**

CRISTAUX A saveur d'orange GAI-MEUNIER Env. 3 1/4 on. **3/.55**

COCA-COLA Caisse familiale 4.4 litres **6/1.45** + dépôt

SAUCE HOT CHICKEN HABITANT Bte 14 on **4/1.00**

SOUPES Tomates ou legumes AYLMER Bte 10 on **5/1.00**

CÉRÉALES Croque-Nature: regulieres, raisins et dattes QUAKER Bte 450 gr. **.79**

FARINE TOUT USAGE PURITY Sac 7 lb **1.25**

JUS DE TOMATES Canada de fantaisie HEINZ Bte 19 on **.29**

CAFÉ INSTANTANÉ MAXWELL HOUSE Bocal 10 on **4.99**

DÉTERGENT LIQUIDE Pour la vaisselle MIR 2 cont. 750 ml **1.09**

MARGARINE MOLLE FLEISCHMANN 2 Cont. 8 on. **.99**

"Octobre c'est le mois que j'aime à cause des spéciaux

POMMES

de terre de table culture du Québec ou N.-B.

Canada no 1

sac 20 lbs

.89

ORANGES

Sunkist grosseur 138 variété valence produit de Californie **1.09** douz.

CHAMPIGNONS

variété "café" produit de Waterloo cont. 1 chop. **.69**

POMMES

variété "rouge délicieuse" grosseur 125 produit de Washington extra de fantaisie **.49** lb

PAPIER DE TOILETTE Couleurs assorties "Scott" COTTONELLE Pqt	1.15
ESSUIE-TOUT Couleurs ou motifs SCOTT Pqt	1.15
MARGARINE DURE FLEISCHMANN Pqt 2 1/4 lb	2.09
LAIT INSTANTANÉ En poudre CARNATION Bte 3 lb	3.98
POIS À SOUPE ST-ARNAUD Cello 2 lb	.87
TOMATES Canada de choix AYLMER Bte 28 on	.60
SAUMON ROSE CLOVER LEAF Bte 7 3/4 on	.99
RIZ FRIT ASSORTI DAINTY Bte 12 on	.51
CHAMPIGNONS Morceaux et pieds RIVIERA Bte 10 on	.75

PAPILLOTES ASSORTIES VIAU Cello 227 gr.	.55
EAU DE JAVEL JAVEX Cont. 64 on.	.67
MÉLANGE À PAIN ROBIN HOOD Sac 3 lb.	.99
MÉLANGE À TARTES Sans cuisson, saveurs assorties ROBIN HOOD Bte 10 on.	.89
CHOCOLAT "PETITES JOIES" Mars, 3 mousquetaires Cello 12 on.	.75
JUS DE RAISINS WELCH Bout. 40 on.	1.15
BREUVAGE CHOCOLAT Instantane CHOCO Bte 1 lb	.11
CAFÉ MOULU MAXWELL HOUSE Sac 1 lb	.15
CONFITURE PURE Fraises ou framboises LAURA SECORD Bocal 24 on.	.79

SACS À DÉCHETS Interieur, couleurs assorties, 11 x 9 x 22 JOLY Pqt 10	.39
DÉTACHANT À TISSUS SPRAY "N" WASH Gachette 24 on.	1.57
SERVIETTES SANITAIRES Regulieres CONFIDET Bte 12	.89
DÉTERSIF EN POUDRE PUNCH Bte 2.4 k.	2.31
ASSOUPLISSEUR De tissus en feuilles FLEECY Pqt 45	2.69
SHORTENING VÉGÉTAL 100% CRISCO Bte 3 lb	2.15
PATE DENTIFRICE Ordinaire ou menthe CREST Tube 150 ml	1.46
MINI-RAVIOLI Au boeuf CHEF BOY-AR-DEE Bte 15 on	.62
AMPOULES ELECTRIQUES 40 60 100 Watts G.E. Pqt 2	.89
PATES ALIMENTAIRES Spaghetti GATTUSO Bte 750 gr	.75

PÂTE DE TOMATES GATTUSO Bte 13 on	.69
JAVEX Non javelisable Cont. 64 on.	2.45
CRISTAUX A saveur de raisins GAI-MEUNIER Env. 3 3/4 on.	3/.83
MÉLANGE A POUDING Saveurs assorties ROBIN HOOD Bte 8.7 on	.48
CORNICHONS SANS AIL En quartiers BICK Bocal 24 on.	.89
NETTOYEUR A fourneaux EASY OFF Aerosol 14 on.	1.49
OLIVES FARCIES Reine L.P. McLARENS Bocal 15 on.	1.45
CARAMEL Halloween KRAFT Cello 1.25 lb	1.19
SOFTEE TOFFEE KRAFT Cello 1.25 lb	1.45
ARACHIDES EN ECALE KRISPY KERNELS Cello 100 gr. .75 Cello 1 kilo	2.19

Prix en vigueur jusqu'au 28 octobre 1978

Marché Ste-Claire Ltée 247, Ste-Marie Chicoutimi-Nord Tél.: 543-6002	Marché Brassard 190, Angers, Jonquière Tél.: 547-2666	Super Marché Laurier Ltée 218, de la Fabrique Jonquière Tél.: 547-2154	Truchon & Larouche 142, Sacré-Coeur est Alma Tél.: 662-2390	Gérard Gauthier 683, Hôtel-de-Ville St-Honoré	Boucherie Davis 325, Davis, Arvida Tél.: 548-5243	Adhemar Lavoie 2708, boul. St-Jean-Baptiste Chicoutimi — Tél.: 549-2271	Magasin Lavoie & Fils Enr. 360, Ste-Anne, Chicoutimi Tél.: 543-3389

ANCIEN COMMISSAIRE — L'ancien commissaire de la GRC W.-L. Higgitt est informé par le conseiller de la GRC Michel Mongeau avant de commencer la session de la commission royale d'enquête sur les agissements de la GRC, à Ottawa.

(Téléphoto PC)

Commission McDonald

Trois ministres étaient au courant de l'ouverture illégale du courrier

OTTAWA (PC) — L'ancien commissaire de la GRC, M. William Higgitt a affirmé hier que trois solliciteurs généraux savaient que la police fédérale ouvrait illégalement du courrier.

MM. Georges McIlraith, Jean-Pierre Goyer et Warren Allmand savaient aussi, a-t-il dit, que des membres de la GRC violaient certaines lois lorsqu'ils menaient des enquêtes qui leur étaient confiées.

M. Higgitt témoignait hier, à Ottawa, devant la commission d'enquête sur les activités de la police fédérale, présidée par le juge David McDonald. L'ancien commissaire qui compte 36 années de service à la GRC a dû invoquer la protection de la loi de la preuve du Canada avant de commencer à répondre aux questions importantes parce que, a-t-il indiqué, "mes réponses pourraient m'incriminer".

Commissaire de la GRC entre 1969 et 1973, M. Higgitt a mis en cause MM. McIlraith, qui est aujourd'hui sénateur, le ministre des Approvisionnements et Services J.-P. Goyer et le ministre de la Consommation et des Corporations M. Allmand, ainsi que l'ancien solliciteur général et ministre libéral, John Turner.

M. Higgitt a même réitéré ce qu'il avait déjà dit devant la commission d'enquête québécoise de Jean Keable, à savoir qu'il serait "tout à fait inconcevable" qu'il n'ait pas dit au ministre Goyer que la GRC avait participé au cambriolage des locaux de l'Agence de presse libre du Québec dans la nuit du 6 au 7 octobre 1972.

M. Goyer a toujours soutenu qu'il ignorait tout de cette affaire jusqu'à ce que l'ancien agent Robert Samson en révèle l'existence au cours de son procès au mois de juin 1976.

M. Higgitt a dit qu'il avait probablement mis M. Goyer au courant de cette affaire vers le 3 novembre 1972 lors d'une réunion hebdomadaire où le solliciteur général devait renouveller les mandats d'écoute électronique, y compris un qui était justement destiné à intercepter les conversations téléphoniques aux locaux de l'Agence de presse libre du Québec sur la rue St-Hubert à Montréal.

"Il est inconcevable que nous (Higgitt et John Starnes, le directeur du service de sécurité à l'époque) ne lui en ayions pas parlé", a-t-il soutenu.

D'autant plus, a-t-il ajouté, qu'il y avait passablement de publicité à ce sujet dans les journaux, que le ministre de la Justice du Québec, Jérôme Choquette avait nié que la Sûreté du Québec avait participé à cette opération et que, en fin de compte, la GRC avait recommandé au ministre de ne pas donner de suite à une lettre des membres de l'APLQ qui réclamaient des explications.

M. Higgitt a expliqué hier qu'il croyait que c'était une bonne idée de ne pas donner suite à la lettre des membres de l'APLQ qui avaient demandé à M. Goyer si la GRC était responsable du cambriolage de ses locaux.

"L'opération Cathédrale"

"Ce n'était pas un secret que nous ouvrions le courrier", a soutenu M. Higgitt lorsqu'il fut interrogé au sujet de l'opération Cathédrale, qui consistait à intercepter les lettres, ce qui va à l'encontre de la loi sur les Postes.

M. Higgitt a indiqué que les ministres voyaient bien, en lisant les rapports de la GRC, le résultat de ces opérations de type Cathédrale.

L'ancien commissaire a soutenu que la GRC avait demandé à maintes reprises au gouvernement d'amender la loi pour permettre l'ouverture du courrier. Il a dit qu'il avait discuté des opérations Cathédrale avec M. McIlraith, avec M. Goyer et avec M. Allmand.

Pourtant, M. Allmand a nié tout cela l'hiver dernier. Il a expliqué à la commission Keable: "Je suis absolument certain d'avoir posé des questions directes et de l'avoir fait à plusieurs reprises... à chaque fois les officiers supérieurs de la GRC ont été catégoriques, ils ont dit qu'ils n'ouvraient pas le courrier".

Hier M. Higgitt a expliqué au procureur de la commission, Jake Howard: "Je dois dire en toute conscience oui, je lui ai dit".

Puis il a répété: "Oui, je lui ai dit".

Illégalités

Par ailleurs, M. Higgitt a dit qu'il avait discuté, "par écrit et oralement" avec les trois solliciteurs généraux qui étaient en poste entre 1969 et 1973 le problème que posait pour ses membres le fait qu'ils devaient violer certaines lois pour mener à bien leurs enquêtes.

L'ancien commissaire faisait alors allusion aux entrées clandestines des membres de la GRC, ainsi qu'à l'installation non autorisée de dispositifs d'écoute électronique.

"Le principe a été discuté avec les trois ministres, à savoir ce qui adviendrait des membres qui seraient obligés de prendre certains risques", a-t-il dit.

Higgitt s'est lui-même contredit, selon Trudeau

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a soutenu hier que l'ancien commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, M. W. L. Higgitt, s'est lui-même contredit lorsqu'il a affirmé, plus tôt en journée devant la commission McDonald, que trois solliciteurs généraux savaient que la GRC interceptait le courrier au Canada.

Invité par le chef de l'Opposition, M. Joe Clark, à commenter le témoignage de M. Higgitt, le premier ministre a déclaré aux Communes qu'il ne fallait pas sauter aux conclusions avant d'entendre la version des ministres mis en cause.

Dans son témoignage, M. Higgitt a fait allusion aux solliciteurs généraux, George McIlraith, maintenant sénateur, Jean-Pierre Goyer, ministre des Approvisionnements et Services, et Warren Allmand, ministre de la Consommation et des Corporations.

M. Trudeau a indiqué que MM. Goyer et Allmand n'ont pas seulement accepté de témoigner devant la commission McDonald, mais qu'ils sont désireux de le faire.

Le premier ministre a par la suite référé à la transcription du témoignage de l'ancien commissaire Higgitt devant la commission Keable, alors qu'il affirmait ne pas se souvenir d'avoir soulevé la question de l'interception du courrier avec le solliciteur général de l'époque.

Par ailleurs, répondant au député conservateur du Yukon, M. Eric Neilsen, M. Trudeau a dit douter que l'ancien commissaire Higgitt ait affirmé devant la commission McDonald que le gouvernement appuyait les activités illégales de la GRC.

"Si le commissaire a bel et bien dit ça, ses propos sont carrément démentis par son propre témoignage devant la commission Keable et par les solliciteurs généraux de qui il relevait; quant à moi, je n'ai jamais été témoin de tels propos, et je n'en ai jamais parlé avec lui", a affirmé le premier ministre Trudeau.

D'autre part, le premier ministre a rappelé qu'avant la création de la commission McDonald, la GRC avait soutenu devant lui qu'il n'était pas nécessaire de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur les activités de la GRC, soutenant qu'il s'agissait d'un incident isolé, soit le cambriolage des locaux de l'Agence de presse libre du Québec, à Montréal.

"C'est nous qui voulions créer une commission royale d'enquête", a-t-il ajouté.

Pierre Trudeau

Irrité, Trudeau veut botter des derrières

OTTAWA (PC) — M. Trudeau a menacé, hier aux Communes, de botter le derrière d'un député de l'Opposition qui avait dit que le gouvernement était capable de détruire les documents prouvant qu'il était bien au courant des activités illégales de la GRC.

Au cours d'un débat animé, le premier ministre a qualifié les affirmations des conservateurs de "méprisables calomnies".

"Vous seriez quand même capable de le faire", s'est écrié un député conservateur.

"Qui a dit cela?", a demandé M. Trudeau, en balayant la Chambre de son regard. "Je lui botterai le derrière".

Au moment où le premier ministre se préparait à s'asseoir, M. John Crosbie, député conservateur de St. John's Ouest, a levé la main pour faire savoir qu'il était l'auteur de la remarque.

Un peu plus tard, M. John Diefenbaker, ex-premier ministre du Canada, a déclaré qu'il comptait poser une question à M. Trudeau, mais qu'il s'en était abstenu, craignant de l'entendre rééditer sa sortie contre M. Crosbie.

Zellers Jours Dollar

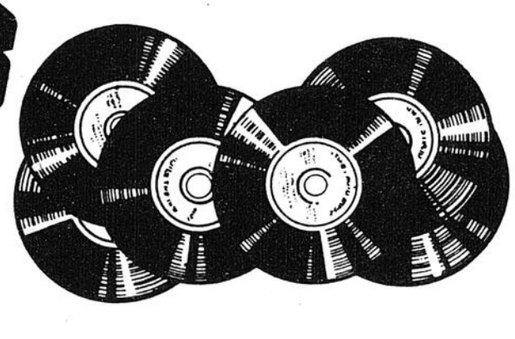

"Sound Alikes"

Musique de pièces de cinéma

LP ou 8 pistes

3.00 CH.

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI, 26, 27, 28 OCTOBRE. NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉES

2/$1 Torchons de vaisselle gaufrés. 100% coton. Env. 18" x 28".

3.50 Étagère à épices. 2 tablettes avec 12 flacons vides.

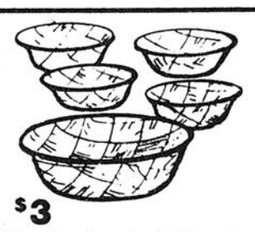

$3 Service à salade 7 pces. Bois tissé.

$10 SERVICE. Service de vaisselle. 20 pc. Verre ton ambre. Pour 4 couverts.

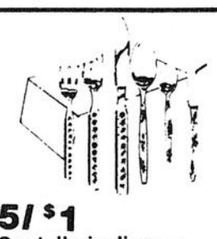

5/$1 Coutellerie diverse. Motifs et pièces variés.

Sacs "Glad". Pour poubelles cuisine. Paquets de 12. 2/$1

$12 Bouilloire électrique "McGraw". Contenance 2 pintes.

$5 CH. Théières 6 tasses. Brun "Betty" ou traditionnelles.

1.50 CH. Articles plastique de cuisine. Aubaine et choix extraordinaires.

2/$1 Articles de cuisine. Choix impressionnant.

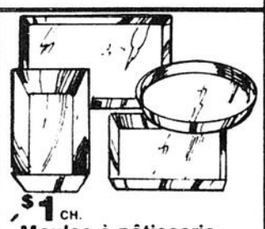

$1 CH. Moules à pâtisserie. Moules à gâteaux, tôles à biscuits.

$1 POT. Sacs à ordures "Glad". Pqts. de 10 de 26" x 36".

75¢ CH. Timbales à café variées. En grès anglais.

$5 Poubelle de luxe à roulettes. Avec sacs de rechange. Rouleau de 30. .75¢

$6 SERVICE. Service de verres 24 pc. Contenances variées. Topaze ou vert.

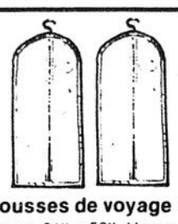

Housses de voyage. Dames 21" x 50". Hommes: 24" x 40" env. 1.50 CH.

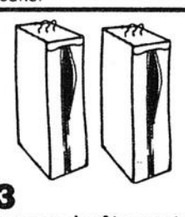

$3 Housses à vêtements. Housse matelassée à 3 crochets. 14" x 20" x 54".

2/1.50 Ens. cintres en plastique. 2 ensembles de 3 cintres robustes ou 8 cintres pour séchage par égouttement.

2/$1 Torchons de vaisselle gaufrés. 100% coton. Env. 18" x 28".

3/$1 Essuie-verres tissu uni. 100% coton. 16" x 28".

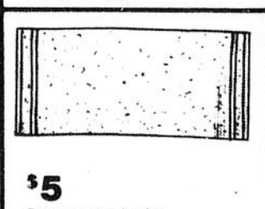

$5 Draps de bain. Tissu éponge coton. Env. 30" x 60".

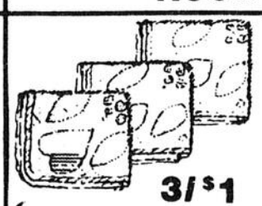

3/$1 Débarbouillettes jacquard. Tissu éponge coton. Choix de couleurs.

1.25 Serviettes de bain jacquard. Tissu éponge coton. Env. 20" x 40".

1.75 Coussins "Mod Art". Remplis mousse déchiquetée.

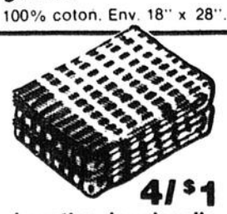

4/$1 Lavettes de vaisselle gaufrées. 100% coton. Quadrillés. Env. 14" x 15".

2 SACS POUR 1.75 Mousse déchiquetée. Sac 1 lb. Usages multiples. Non-allergène.

1.75 SAC "Polystuff" 1 lb. Rembourrage 100% polyester non allergène.

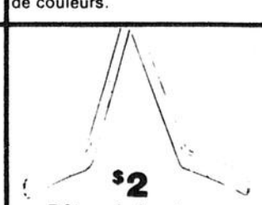

$2 Bâton de hockey "Pee Wee". 45", 48". Bâton à lame droite robuste.

AU CHOIX. Lampe électrique jetable ou "Super Glue". ..... $1. Divers tournevis. ..... 2/$1

1.50 CH. Ciseaux. A poignée coussinée. Ciseaux de ménage de 8".

Zellers

La CARTE de "DÉPANNAGE" Cartes Master Charge et Chargex aussi acceptées

PLACE DU SAGUENAY BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI

HEURES D'AFFAIRES: Jeudi, 9h30 a.m. à 9h00 p.m. Vendredi, 9h30 a.m. à 9h00 p.m. Samedi, 9h00 a.m. à 5h00 p.m.

Par d'erreur... Les prix sont bas chez Zellers !

Elections au Nouveau-Brunswick

Même victorieux, les conservateurs perdent du terrain

MONCTON (PC) — Le gouvernement conservateur de M. Richard Hatfield a été reporté au pouvoir pour un troisième mandat consécutif, lundi, en remportant 30 des 58 sièges à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, subissant en même temps la perte de trois circonscriptions dont celles représentées par le ministre des Pêches, M. Omer Léger (Kent-Sud) et celui des Ressources naturelles, M. Roland Boudreau (Nigadoo-Chaleur).

Le Parti libéral dirigé par M. Joseph Daigle a augmenté de 25 à 28 le nombre de ses députés mais en ce faisant, il a subi trois revers importants. Notamment, sous l'influence du candidat indépendant Michel Haché, dans la circonscription de Shippagan-les-Iles, les libéraux ont perdu au conservateur Jean Gauvin le siège de M. André Robichaud.

En plus du siège de M. Robichaud, les conservateurs ont ravi aux libéraux les circonscriptions de St-Jean-Nord et de St-Jean-Sud.

Outre les circonscriptions de Kent-Sud et de Nigadoo-Chaleur, les conservateurs ont perdu les circonscriptions de Dalhousie, de Charlotte-Centre, de Miramichi-Sud-Ouest et de Queen's-Sud.

Les deux tiers partis, le Parti acadien et le Nouveau parti démocratique, ont sensiblement augmenté leur part des suffrages exprimés. Le Parti acadien, qui avait recueilli 1.2 pour cent des voix en 1974, a mérité hier environ 4.0 pour cent des suffrages exprimés tandis que la part du NPD est passée de 2.9 pour cent à 6.0 pour cent.

Les libéraux et les conservateurs ont chacun obtenu 44.5 pour cent du vote populaire cette fois. En 1974, les libéraux avaient obtenu 47.5 des suffrages contre 46.9 pour cent pour les conservateurs.

Nouveau record

C'est la première fois qu'un parti conservateur remporte trois victoires consécutives. M. Hatfield, commentant le résultat du scrutin, a néanmoins reconnu que les Néo-Brunswickois avaient manifesté une certaine insatisfaction envers son gouvernement. "Il faudra que nous travaillions plus fort, le message est clair."

Pour sa part, M. Daigle, qui dirige le Parti libéral depuis le mois de mai seulement, a fait remarquer qu'il faudra analyser les résultats avant de savoir quelle leçon en tirer. Toutefois, il a estimé que M. Haché a influencé le résultat final.

M. Haché a reçu 1,280 voix au cours du vote qui a vu M. Gauvin remporter la victoire contre M. Robichaud avec une majorité de 547 voix, soit 3,023 contre 2,476.

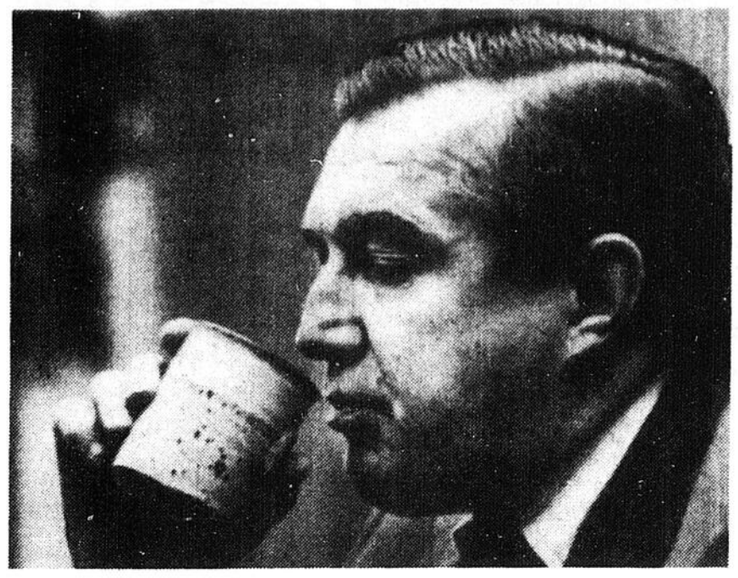

CAFE DU MATIN — Le premier ministre Richard Hatfield sirote son café du matin à son bureau après avoir été réélu premier ministre du Nouveau-Brunswick pour la troisième fois mais seulement par une majorité de deux sièges. Téléphoto PC)

Cependant, les libéraux ont dû céder la circonscription de St-Jean-Sud à la candidate conservatrice Nancy Clark et celle de St-Jean-Nord à M. Eric Kipping. Ces deux circonscriptions avaient été représentées par les députés libéraux Shirley Dysart et John Mooney. Mme Dysart a été élue toutefois dans la circonscription de St-Jean-Parc, ancienne circonscription de M. Robert Higgins.

Pour les libéraux, les gains ont été les plus remarquables dans les circonscriptions de Kent-Sud et Nigadoo-Chaleur.

M. Bertin LeBlanc, ancien adjoint au ministre fédéral des Pêcheries, M. LeBlanc a battu M. Léger, 4,276 voix contre 3,287.

De son côté, M. Pierre Godin a devancé M. Boudreau par 674 voix, soit 2,960 contre 2,346.

Les tiers partis

Le père Armand Plourde, candidat du PA dans la circonscription de Restigouche-Ouest, a réussi la plus belle performance des siens, remportant 1,990 voix pour terminer au deuxième rang derrière le libéral Alfred Roussel qui a recueilli 2,263 voix.

Le chef du Parti acadien, le Dr Jean-Pierre Lanteigne, a obtenu 1,103 voix dans la circonscription de Nigadoo-Chaleur. Le père Donatien Gaudet, dans la circonscription de Memramcook, a reçu 643 voix contre 4,605 pour le libéral Bill Malenfant.

Chez les néo-démocrates, M. Robert Hall (Tantramar) et Kévin Mann Jr (Bathurst) ont terminé en deuxième position également. M. Hall a obtenu 1,924 voix contre 2,019 pour le député conservateur Lloyd Folkins et M. Mann a recueilli 2,176 voix contre 2,667 pour le député libéral Paul Kenny.

En général, les libéraux ont ravi des conservateurs deux des circonscriptions françaises (Kent-Sud et Nigadoo-Chaleur) et en ont cédé une (Shippigan-les-Iles). La seule circonscription dite bilingue à changer de main a été celle à Dalhousie, qui est passée aux libéraux.

Du côté des circonscriptions anglaises, les libéraux ont obtenu trois nouveaux succès et ont subi deux revers.

M. Bill Malenfant (Lib.-Memramcook), M. Joseph Daigle (Lib-Kent-Nord) et M. Azor LeBlanc (Lib-Shédiac) ont réussi à obtenir les majorités les plus importantes, soit de 2,019 voix, de 3,257 voix et de 3,032 voix respectivement.

Le premier ministre Hatfield a été élu dans sa circonscription de Carleton-Centre avec une majorité de 309 voix sur son adversaire libéral David Crouse.

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. Jean Labossière, n'a obtenu que 121 voix dans la circonscription de Kent-Centre, où le libéral Alan Graham a obtenu 2,350 voix.

Le bill C-57 ne plaît pas aux banquiers

OTTAWA (PC) — "L'Association des banquiers canadiens estime que la nouvelle législation bancaire proposée par le gouvernement Trudeau (bill C-57) imposera des restrictions trop sévères aux banques à charte, restrictions qui deviendraient une forme de protection indue pour leurs concurrents.

Tout en disant endosser le but visé par la nouvelle législation, qui est d'accentuer davantage la concurrence, "à la fois très forte et serrée" dans le secteur financier, les banquiers doutent que le bill C-57 permette une concurrence entière.

Ces vues sont contenues dans un mémoire de 52 pages rédigé par l'Association des banquiers canadiens (ABC) et présenté aux comités parlementaires chargés d'étudier la révision de la Loi sur les banques. Le mémoire est fondé sur des recherches poussées faites par les 11 banques à charte canadiennes.

Des lacunes

Le mémoire souligne que les banques considèrent qu'un grand nombre des mesures contenues dans le projet de loi sont à la fois "positives et constructives", mais se disent inquiètes de ses "lacunes à l'égard de certaines questions d'importance fondamentales".

Le mémoire de l'ABC affirme que le projet de loi ne prévoit pas un traitement égal pour les divers concurrents du système financier, ajoutant que le gouvernement fédéral semble en voie d'abandonner le contrôle exclusif sur la fonction bancaire que lui confère la constitution canadienne.

Le bill C-57, qui fut déposé à la Chambre des communes au mois de mai 1978, constitue la première tentative sérieuse depuis 1967 pour apporter des changements majeurs à la structure législative qui régit les banques à charte canadiennes. Normalement la Loi sur les banques est révisée tous les 10 ans, mais la loi actuelle a été prorogée jusqu'au 31 mars 1979.

Le mémoire de l'ABC, qui traite de la Loi de la nouvelle Association canadienne des paiements aussi bien que des révisions qui seront apportées à la Loi sur les banques, a été présenté aux comités de la Chambre des communes et du Sénat. Il souligne l'importance des deux lois qui "ensemble contiennent les réglementations de base qui régiront notre industrie pendant la prochaine décennie".

Double système

Un point important du document de l'ABC est ce que les banquiers appellent "la présence d'un double système bancaire au Canada". Le mémoire précise à ce propos qu'en dépit du fait que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde au Parlement "un pouvoir clair et exclusif sur la fonction bancaire", le gouvernement fédéral hésite à exercer son autorité sur les soi-disant "quasi-banques", telles que les compagnies de fiducie, dont la plupart détiennent une charte provinciale.

Le document de l'ABC dit que cette lacune du bill C-57 pourrait avoir des conséquences graves — aussi bien sur la nature de la concurrence entre les institutions financières, que sur le fonctionnement efficace et stable du système des paiements et sur l'application de la politique économique nationale.

Il souligne, par exemple, que certaines entreprises financières, telles les caisses populaires et les caisses de crédit jouissent d'avantages fiscaux et ne sont pas tenues de maintenir des réserves liquides auprès de la Banque du Canada, comme doivent le faire les banques. Le mémoire "ne voit aucune justification économique à la distinction qui est faite entre les banques à charte et les autres types d'institutions bancaires, particulièrement au chapitre des réserves obligatoires".

En raison de la croissance des "quasi-banques" sans contrôle suffisant du gouvernement fédéral, l'ABC prévoit que "la Banque du Canada en viendra, à long terme, à exercer moins d'influence sur l'économie".

Contrôles et garanties

Le document affirme d'autre part que le gouvernement fédéral n'a pas prévu suffisamment de contrôles et de garanties sur les membres autres que les banques à charte de la nouvelle Association canadienne des paiements. Il estime que tous les membres de ce système devraient se conformer aux mêmes normes de liquidité, qu'ils devraient être sujets à la surveillance de l'inspecteur général des banques, et que tous les membres directs du système devraient maintenir un compte à la Banque du Canada. A défaut de tels changements, affirme le mémoire, la législation proposée "entraînera des frais plus élevés pour les institutions de dépôt et leurs clients".

Zellers Jours Dollar

Aubaines de l'halloween

Jeudi, vendredi, samedi, 26, 27, 28 octobre. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

1.25 — 101 sucettes cutie. Sucettes emballées individuellement.

1.50 — Sac de tablettes Jr. 16 oz. Tablettes emballées individuellement.

1.50 — Sac de 2 lb. de papillotes. Emballage individuel.

1.00 — Graines de tournesol. 20 sacs emballage individuel.

1.75 CH. — Perruques de Halloween. Diverses coiffures et nuances.

Broches-barrettes mode. 1/2 du prix régulier 2/$3

3/$1 — Bas-culottes tailles universelles. Marque Zellers. Tout diaphane. 100% nylon. Couleurs.

4/$1 — Culottes imperméables. Paquet de 4 culottes vinyle. P.-TG.

$3 — Dormeuses tissu éponge bambins. "Snugabye" devant à pressions. Couleurs. P.M.G.

$4 — Dormeuses tissu éponge bambins. Imprimés au pochoir "Snugabye" P.M.G.

4/$1 — Débarbouillettes bébés. Paquets de 4 en tissu éponge couleur

$3 PAIRE — Mules douillettes dames. Excellent choix. Divers modèles. Pointures variées.

2/$4 — Chandails tricot bambins. Pour garçons / filles. Col roulé. Couleurs. 4 à 6x.

2/$6 — Pantalons velours côtelé enfants. Velours côtelé de coton en couleur; 2-3x, 4-6x.

2/$6 — Pyjamas flanellette pour enfants. Flanellette de coton imprimée. Garçons et filles. 2-6x.

2/$5 — Dormeuses 2 pièces tout-petits. Coton et rayonne à envers molletonné. 1, 2, 3 mois.

$2 Paq. de 2 — Gilets boutonnés devant bébés. Polyester et coton blanc. 3-24 mois.

$3 — Col roulé pour dames. Manches longues. Tricot acrylique. Couleurs. P.M.G.

$5 — Pantalons fourreau pour jeunes filles. Polyester en coloris unis. 10-20.

$5 — Blouses d'artistes pour dames. Polyester à divers imprimés. P.M.G.

2/$7 — Pyjamas flanelle pour garçons. Divers motifs en 100% coton. 8-18.

2/$7 — Chemises sport flanelle garçons. Quadrillés couleurs. 100% coton. 8-16.

$5 — Lampe de boudoir tons bijoux. Abat-jour en plastique blanc à décoration couleur. Hauteur 16".

$1 — Kaleidoscope. Parade de magnifiques images. H. 9".

3/$1 — Voitures moulées. Fabrication robuste pour durer.

12" x 16" $5 16" x 20" $7 — Sujets variés et cadres divers.

$7 — Gueridon à piédestal. Dessus "Formica" fini noyer. 14-1/2" carrés

Tableaux décoratifs. Grand choix à prix très économiques. $2

$5 — Poufs-tabourets entretien facile. Recouvrement de vinyle se nettoyant avec un linge humide.

$1 — Ressort plastique. Jouet manuel qui descend aussi les escaliers.

"Wee waterfall". Jeux d'eau pour 5 ans et plus. $2

Jouets Disney. Les jeux favoris pour les jours de pluie. 2/1.50

1.50 CH. — Sujets de l'espace. 4 sujets géants "Star Battle".

$4 CH. — Maquettes diverses. Tracteurs routiers et bombardiers "Snap-Tite".

1.97 CH. — Travestis de Halloween. D'une très grande visibilité. Réfractaires à la flamme. Grand choix en 8-10, 12-14 ans.

Zellers

PLACE DU SAGUENAY
BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI

HEURES D'AFFAIRES:
Jeudi, 9h30 a.m. à 9h00 p.m.
Vendredi, 9h30 a.m. à 9h00 p.m.
Samedi, 9h00 a.m. à 5h00 p.m.

La CARTE de "DÉPANNAGE"
Cartes Master Charge et Chargex aussi acceptées

Par d'erreur... Les prix sont bas chez Zellers !

METRO

QUALITÉ, VARIÉTÉ, BAS PRIX!

JARDIN MÉRITE

PAMPLEMOUSSES BLANCS importés de Floride gr. 48 **4/.75**

PIMENTS VERTS produit des États-Unis Cat. Canada No 1 gr. gros lb **.49**

CAROTTES culture du Québec cat. Canada No 1 cello 5 lb **.49**

CÉRÉALE ALPHABITS POST. bte 450 g **1.08**

SAUCE Chinoise VH assortie 12 oz **.78**

BOEUF MÉRITÉ

coupes de poulet frais

CUISSES DE POULET SANS DOS lb **1.08**

POITRINES DE POULET SANS DOS lb **1.28**

RÔTI DE PORC FRAIS, désossé, roulé, partie du soc, sans perte lb **1.38**

AILES de poulet frais lb **.78**

FOIES DE POULET FLAMINGO congelés 1 lb **.75**

BOEUF FUMÉ COORSH tranché 2 oz **4/1.95**

SAUCISSE SALAMI COORSH tout boeuf 10 oz **1.49**

SAUCISSES FUMÉES COORSH tout boeuf 1 lb **1.45**

SALADE DE CHOUX COORSH 16 oz **.75**

DESSERT PARFAIT COORSH 13 oz **.69**

A TOUS NOS CLIENTS!

Les marchés Métro sont ouverts comme d'habitude. Même si nous connaissons présentement des difficultés d'approvisionnement dû à des problèmes ouvriers à nos entrepôts, nos magasins de détail sont en mesure d'assurer l'excellent service qui a fait notre réputation. Toutefois, à cause de ces difficultés, il se peut que nous soyons à court de certains produits et nous nous excusons pour ces inconvénients.

JUS DE TOMATES HEINZ, Canada Fantaisie, bte 48 oz **.68**

JAVEL CONCENTRÉE LAVO 128 oz **.75**

GRUAU QUAKER, saveurs variées, bte 9 à 13 oz **.58**

ALIMENTS SURGELÉS

GÂTEAUX À ÉTAGES PEPPERIDGE FARM: chocolat, banane, Diavolo, Doré, Érable-épices, noix de coco, vanille, 13 oz **.89**

FESTIVAL DU FROMAGE CANADIEN

FROMAGE À TARTINER CHEEZ WHIZ, KRAFT 16 oz **1.48**

CHOCOLAT CADBURY, Rosettes, Macarons, Gaufrettes 6 oz **.89**

JUS DE POMMES MONT-ROUGE 48 oz **.79**

TOMATES AYLMER Catégorie de Choix 19 oz **.55**

SOUPE AUX TOMATES AYLMER, 10 oz **.22**

CAROTTES ENTIÈRES RIVIERA, Canada Choix bte 19 oz **.59**

RAVIOLI AVEC VIANDE CATELLI, bte 15 oz **.44**

SAUCE AUX TOMATES CATELLI, bte 14 oz **.51**

JUS DE RAISIN WELCH CONCORD 40 oz **1.18**

CARAMELS KRAFT, Vanille pour l'Halloween, 1.2 lb **1.19** 2.5 lb **2.29**

SOFTEE TOFFEE KRAFT, ass. 1.2 lb **1.39** 2.5 lb **2.79**

BISCUITS PEEK FREAN, 14 oz **1.09**

CAFÉ INSTANTANÉ NESCAFÉ 10 oz **5.49**

MÉLANGE POUR CHOCOLAT CHAUD NESTLÉ 10 env. **1.19**

SIROP MATHIEU, contre le rhume 170 ml **1.19**

FÈVES BLANCHES ST-ARNAUD 2 lb **1.02**

CÉRÉALE WEETABIX Gros 400 g **.95**

BISCUITS WESTON, Mallow, Éclair 400 g **.99**

BISCUITS VIAU: Venus enrobés 350 g **.85**

PAPILLOTTES VIAU: arachides, vanille, mélasse 227 g **.59**

CAFÉ VAN HOUTTE (Un café au goût différent) noir 12 oz **4.99** brun 16 oz **5.29**

ARACHIDES EN ÉCALES KRISPY KERNELS, 300 g **.79** 1 kg **2.29**

GÂTEAUX STUART: croquettes, Mont-Royal vanille, Roulés suisse au chocolat, Roulés à la gelée, May West, Black Beauty, 6's **1.09**

YOGOURT SILHOUETTE, 500 g nature **.75** aux fruits **.85**

THÉ TETLEY 72 sachets **1.79**

CHOCOLAT ROWNTREE ass. 16 tablettes **1.59**

ALIMENTS EN PURÉE POUR BÉBÉS HEINZ, abricots et autres 4.5 oz **.25**

ALIMENTS POUR ENFANTS HEINZ, abricots et autres 7.5 oz **.35**

NETTOYEUR LIQUIDE FANTASTIK, rechange 32 oz **1.08**

NETTOYEUR MÉNAGER TOUT USAGE LESTOIL 28 oz **1.29**

PANSEMENTS WHITE CROSS Plastique, 60s **1.59**

BALAI IMPERIAL, 5 cordes ch. **2.49**

PAPIER-MOUCHOIRS KLEENEX, couleurs variées bte 100F **.39**

LITIÈRE SANITAIRE SAULAR 4 kg **1.35**

CÉRÉALE HONEY COMB POST, bte 400 g **1.17**

MÉLASSE GRAND'MA 675 g **.68**

DÉTERSIF EN POUDRE SUNLIGHT bte 12 litres **5.19**

PÂTE DENTIFRICE LISTERINE, 4 tubes (300 ml) **1.68**

PAPIER DE TOILETTE DELSEY blanc ou ass. paquet 2 rouleaux **.58**

VADROUILLE À LAVER IMPERIAL cello 8 oz **2.20**

DÉTERGENT LIQUIDE SUNLIGHT cont. 1.5 litre **1.75**

POUDRE POUR LAVE-VAISSELLE SUNLIGHT 65 oz **2.19**

A découvrir chez METRO

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 28 OCTOBRE 1978 NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS